

# **LDCompta pour Windows**

***Version 12***

**Description de la  
procédure d'interface**

***Mai 2026***

***Révision 2.0***

## Historique des révisions

### *Révision 2 – Mai 2026*

- Ajout des zones liées aux adresses structurées et aux contacts de relance dans les tiers
- Ajout de remarques manquantes
- Ajout du type **H**-Echéance
- Rafraîchissement de la mise en page et des images écran

# Table des matières

<b>1 - DESCRIPTION DU PROCESSUS .....</b>	<b>4</b>
1.1 - Les fonctionnalités .....	4
1.2 - Mise en œuvre de la procédure d'interface.....	4
1.3 - Compatibilité avec les versions antérieures (depuis la version 2.80) .....	5
<b>2 - SPECIFICATIONS DETAILLEES POUR LA PHASE 1.....</b>	<b>7</b>
2.1 – Les différents formats de fichier acceptés.....	7
Format TXT (Texte) .....	7
Format CSV.....	7
Format XLS .....	8
Format XML.....	9
2.2 - Le fichier de description .....	11
2.2.1 - Edition du fichier de description .....	11
2.2.2 - Détail du fichier de description .....	14
2.3 - Description générale commune aux différents formats.....	18
Types d'enregistrements .....	18
Description des différents enregistrements : .....	18
2.4 - Description de l'enregistrement Comptes généraux.....	20
2.5 - Description de l'enregistrement Tables diverses.....	22
2.6 - Description de l'enregistrement Tiers : clients, fournisseurs et autre auxiliaire .....	23
2.7 - Description de l'enregistrement Ecritures comptables .....	37
2.8 - Description de l'enregistrement Echéance fournisseur .....	49
2.9 - Description de l'enregistrement Règlements clients .....	52
2.10 - Description de l'enregistrement Bon à payer.....	58
2.11 - Description de l'enregistrement Documents GED.....	61
<b>3 - SPECIFICATIONS DETAILLEES POUR LA PHASE 2.....</b>	<b>63</b>
3.1 - Lancement de la procédure .....	63
3.2 - Définition des paramètres de l'interface .....	64
3.3 - Première étape : Contrôle des données en entrée .....	68
3.4 - Deuxième étape : Mise à jour en comptabilité .....	69
<b>Annexe 1 - Exemple de fichier au format TXT.....</b>	<b>71</b>
<b>Annexe 2 - Exemple de fichier au format CSV .....</b>	<b>73</b>
<b>Annexe 3 - Exemple de fichier au format XML.....</b>	<b>74</b>

# 1 - DESCRIPTION DU PROCESSUS

## 1.1 - Les fonctionnalités

La procédure d'interface en entrée du progiciel comptable comporte les fonctionnalités suivantes :

- Importation de comptes généraux ;
- Importation de certaines tables nécessaires aux fiches clients et fournisseurs : langues, groupes et familles de clients et fournisseurs, zones libres (1 à 5) des fiches clients et fournisseurs ;
- Importation de fiches clients et fournisseurs ;
- Importation de fiches « autres auxiliaires » ;
- Importation d'écritures de comptabilité générale et/ou analytique (Journal des ventes par exemple), avec support multidevises complet ;
- Importation d'échéances dans l'échéancier fournisseurs ;
- Importation de règlements clients, qui peuvent être soit des traites émises à l'acceptation, soit des traites remises directement en portefeuille, soit encore des règlements remis en banque directement. Il y a selon le cas possibilité de lettrage automatique avec la ou les factures correspondantes, sur le N° de pièce ou la référence document.
- Importation des bons à payer des factures fournisseurs
- Importation de documents dans la GED
- Cette procédure peut également être utilisée lors d'une reprise de soldes ou d'écritures effectuée pour basculer d'un ancien logiciel comptable vers LDCompta. Pour réaliser une telle reprise, on peut déroger à certaines règles qui s'appliquent habituellement, afin de pouvoir reprendre le maximum d'informations de l'ancien logiciel, même si toutes ces informations ne respectent pas toutes les règles de gestion utilisées par LDCompta. Cela pourra se faire en modifiant certains paramètres de l'interface.

## 1.2 - Mise en œuvre de la procédure d'interface

L'interface entre une application en amont de la comptabilité et la comptabilité elle-même peut se décomposer en deux phases :

- La phase 1 correspond à la préparation (exportation) des données à passer en comptabilité. Cette phase est à la charge de l'application située en amont de la comptabilité (Gestion commerciale par exemple) ;
- La phase 2 correspond au contrôle et à la validation en comptabilité de ces données.

Les phases 1 et 2 communiquent au travers d'un fichier texte dans lequel toutes les données à intégrer en comptabilité sont inscrites. Chaque type de donnée correspond à un type d'enregistrement ayant une description propre. Les types d'enregistrements sont distingués par le premier caractère de l'enregistrement :

- P** Plan comptable (comptes généraux uniquement)
- T** Tables diverses : langues, groupes et familles de clients et fournisseurs, zones libres (1 à 5) des fiches clients et fournisseurs
- C** Fiche client
- F** Fiche fournisseur
- X** Fiche « autre auxiliaire »
- E** Ecriture de comptabilité générale (y compris ventilation analytique éventuellement)

- A** Ecriture de comptabilité analytique (OD analytique ne mouvementant pas la comptabilité générale)
- H** Echéance (à ajouter dans l'échéancier fournisseur uniquement)
- R** Règlement client
- B** Bon à payer de facture fournisseur
- G** Documents GED

Par défaut, ce fichier se nomme INTCPPT. Il est attendu dans le répertoire standard des données de la société (*Unité:\Ldsystem\Fichiers\Soc\_XXX*) défini en Comptabilité. Vous pouvez toutefois lui donner un nom différent, ou le placer dans un répertoire différent. Il faudra alors, en phase 2, indiquer le nom et l'emplacement de ce fichier.

La structure attendue pour chaque type d'enregistrement porté dans ce fichier est décrite plus loin.

#### **Remarque importante :**

Durant toute la phase 2, c'est à dire les étapes de contrôle et validation du fichier à importer, le fichier texte est alloué en mode exclusif, afin d'éviter toute mise à jour simultanée. En effet, ce fichier est parcouru trois fois successivement durant cette phase 2 (pré-parcours pour constituer un index des N° de pièces comptables, un parcours pour le contrôle proprement dit, puis un dernier parcours pour la validation). Il est primordial que le fichier reste inchangé tout au long de ces trois parcours, sans quoi les contrôles effectués perdraient tout leur sens.

De plus, si la validation a été menée à bien, le fichier texte est renommé pour éviter qu'il ne soit validé une seconde fois par erreur ; si des données avaient pu être ajoutées parallèlement à cette phase de validation, elles seraient perdues.

Il est donc impératif que la procédure qui alimente le fichier texte s'assure avant toute chose que le fichier texte n'est pas verrouillé ; si tel est le cas, elle doit informer l'utilisateur qu'un traitement d'interface est déjà en cours, et qu'il doit renouveler sa demande ultérieurement.

### **1.3 - Compatibilité avec les versions antérieures (depuis la version 2.80)**

Si vous avez développé une procédure d'interface pour les versions antérieures de LDCompta, vous avez deux possibilités pour pouvoir interfacier en version 12 :

- ⇒ Soit vous n'apportez aucune modification dans votre procédure d'interface, le fichier texte constitué par celle-ci reste donc identique. Lors du lancement de l'interface dans LDCompta, il faudra référencer le fichier de description correspondant au format produit par votre procédure d'interface :

*Ci-dessous, nn est à remplacer par la version antérieure utilisée (2, 8, 9, 10 ou 11). NB : les versions 8 et 8.50 avaient la même description de fichier.*

- *IntcptVnn.fdf* Donne la description du fichier texte (*TXT*) tel qu'il se présentait dans la version antérieure.
- *IntcptVnn\_CSV.fdf* (à partir de la version 9) Donne la description du fichier texte au format *CSV* tel qu'il se présentait dans la version antérieure.
- *IntcptVnn\_XML.fdf* (à partir de la version 9) Donne la description du fichier texte au format *XML* tel qu'il se présentait dans la version antérieure.

→ *IntcptVnn\_XLS.fdf* (à partir de la version 11) Donne la description du fichier au format *Excel (XLS)* tel qu'il se présentait dans la version antérieure.

⇒ Soit vous adaptez votre procédure d'interface, de façon à gérer les nouveaux formats de la version 12, décrits dans cette documentation. Vous opterez alors pour l'un des fichiers de description de format suivants :

→ *IntcptV12.fdf* pour le format à colonage fixe

→ *IntcptV12\_CSV.fdf* pour le format CSV

→ *IntcptV12\_XML.fdf* pour le format XML

→ *IntcptV12\_XLS.fdf* pour le format XLS

**Remarques :** Si votre procédure d'interface a été conçue pour fonctionner avec les formats de la version 11 de LDCompta et que vous faites le choix d'adapter votre procédure d'interface à la version 12, veuillez noter les informations suivantes.

- Seul l'import des Tiers (types C, F, X) a subi d'importantes modifications, notamment du fait de l'ajout des adresses structurées, mais pas seulement (Reportez-vous à la description de ce type, chapitre 2.6, pour plus de détails). Concernant les autres types d'enregistrements, certains ont eu une ou deux rubriques ajoutées (à voir dans les descriptions concernées), mais la principale modification concerne le format à colonage fixe pour tenir compte de l'agrandissement de la référence et du n° de pièce.
- De nouveaux codes de tables diverses (SEC, AFF, DES) permettent désormais d'intégrer les tables des axes analytiques.
- La nouvelle rubrique CMRF du type E permet de ne pas générer d'échéance dans l'échéancier lors de l'intégration de l'écriture, et un nouveau type d'enregistrement H permet d'ajouter des lignes dans l'échéancier fournisseur sans passer d'écriture. Ces 2 possibilités jointes permettent donc de créer des écritures avec plusieurs échéances. ATTN : lors du règlement de ces échéances, le lettrage de l'écriture restera à faire manuellement.
- Les fichiers textes (format TXT, CSV ou XML) peuvent désormais être intégrés avec un encodage UTF8 ou UTF8-BOM. Cela doit juste être précisé dans le fichier de description (il est attendu en ANSI par défaut).
- Les fichiers textes (format TXT, CSV ou XML) peuvent désormais utiliser un séparateur de ligne *CR LF* (séparateur de ligne classique sous Windows, caractères hexadécimaux *0D 0A*), uniquement le caractère *CR* ou uniquement le caractère *LF*. Le séparateur de ligne est défini automatiquement à l'intégration du fichier (pas besoin de le préciser dans le fichier de description). Seule contrainte, que tous les séparateurs de ligne du fichier soient identiques.

## 2 - SPECIFICATIONS DETAILLEES POUR LA PHASE 1

Les fichiers contenant les données à importer peuvent être dans différents formats. Le format du fichier, ainsi que les zones qui constituent les différents types d'enregistrements sont définis par un fichier de description, dont un est livré en standard pour chacun des formats de fichiers acceptés, qui peut être personnalisé selon le besoin.

### 2.1 – Les différents formats de fichier acceptés

#### Format TXT (Texte)

Fichier de description par défaut : *INTCPTV12.FDF*

Il s'agit d'un fichier au format texte, avec une ligne par type d'enregistrement (écriture, règlement, fiche client ou fournisseur...). Chaque ligne est une suite de zones accolées les unes aux autres sans aucun délimiteur de zone et se termine par un séparateur de ligne. Le premier caractère de chaque ligne identifie le type de ligne (voir liste des types d'enregistrement ci-après).

#### Format CSV

Fichier de description par défaut : *INTCPTV12\_CSV.FDF*

Il s'agit d'un fichier au format texte, avec une ligne par type d'enregistrement (écriture, règlement, fiche client ou fournisseur...). Chaque ligne est une suite de zones accolées avec un délimiteur de zones, qui peut être choisi (en principe, il s'agit soit d'un point-virgule, soit d'une tabulation). Le contenu de la première colonne identifie le type de ligne (voir liste des types d'enregistrement ci-après). Les zones textes peuvent être ou non délimitées par des guillemets (").

L'intérêt de ce format est double :

- On n'est plus directement lié à la longueur maximale autorisée pour chaque champ ; c'est le séparateur de colonne qui joue ce rôle, et non la position exacte dans l'enregistrement. Ce format n'est donc pas impacté en cas d'augmentation de la longueur maximale d'un champ ;
- Ce format est facile à produire ou à relire avec Excel ; il correspond au format dit *texte (séparateur : tabulation)* dans Excel. Un bémol quand même lorsque le fichier contient plusieurs types d'enregistrement : à l'ouverture du fichier, Excel n'arrivera pas à identifier correctement les types de données (caractère ou numérique). Mais dans tous les cas, le fichier sera lisible, avec un colonage correct. On pourra même appliquer un filtre sur la première colonne, pour sélectionner un type d'enregistrement. Cela permet donc de vérifier facilement le contenu d'un fichier à importer, voire de le corriger.

Attention toutefois : dans la procédure qui prépare les données dans ce format, il faut prendre garde à ne jamais rencontrer, au sein des données « brutes » qui vont être inscrites dans le fichier, le caractère utilisé comme séparateur de colonne. Lorsqu'on choisit le caractère *Tabulation* comme séparateur de colonne, le risque est très limité. Mais si l'on choisit le caractère *Point-virgule*, le risque est grand d'avoir ce caractère présent dans un champ adresse client par exemple. Il faudra alors remplacer systématiquement ce caractère *Point-virgule* par un *Espace* au moment d'inscrire les données dans le fichier texte.

Dans ce format, les colonnes à utiliser pour chaque champ sont déterminés, par défaut, selon l'ordre des colonnes, mais peuvent également être définies par leur libellé (voir § *paramètres généraux du fichier de description*).

## Format XLS

Fichier de description par défaut : *INTCPTV12\_XLS.FDF*

Il s'agit d'un fichier au format Excel, avec une ligne par type d'enregistrement (écriture, règlement, fiche client ou fournisseur...). Le contenu de la première colonne identifie le type de ligne (voir liste des types d'enregistrement ci-après).

Les fichiers avec l'extension .xls ou .xlsx sont acceptés (quelle que soit l'extension, toujours indiquer *XLS* dans la zone *TYPE*)

L'avantage de ce format réside bien évidemment dans la facilité de manipulation du fichier à intégrer, notamment lorsqu'il faut ajouter des formules de calcul ou faire des filtres. De plus, on n'est plus directement lié à la longueur maximale autorisée pour chaque champ. Ce format n'est donc pas impacté en cas d'augmentation de la longueur maximale d'un champ.

Attention toutefois : dans certains cas, les valeurs lues par le programme ne sont pas toujours celles affichées par Excel. C'est notamment le cas lorsque les cellules contiennent des formules, car la lecture du fichier ne recalcule pas la formule. La valeur retournée peut donc être la dernière valeur enregistrée, et non celle recalculée, contrairement à l'affichage dans Excel. De plus, le format des cellules peut également faire varier la valeur (par exemple une date, affichée sous le format *JJ/MM/AAAA* peut dans certains cas être lue sous ce format, sous le format *AAAAMMJJ*, voire sous forme d'un entier).

Dans ce format, les colonnes à utiliser pour chaque champ sont déterminées, par défaut, selon l'ordre des colonnes, mais peuvent également être définies par leur libellé (voir § *paramètres généraux du fichier de description*).

Enfin, le traitement des fichiers Excel est plus coûteux en termes de temps de traitement. Pour une reprise de données portant sur un volume important (plus dizaines ou centaines de milliers de lignes), il est préférable de convertir le fichier Excel en format texte avec tabulation par exemple.

## Format XML

Fichier de description par défaut : *INTCPTV12\_XML.FDF*

Il s'agit d'un fichier au format respectant la syntaxe générale XML. Dans ce format, les « lignes » n'ont pas de signification particulière. Ce sont les « balises » qui importent. On peut donc indifféremment placer une balise par ligne, plusieurs balises sur une même ligne, ou avoir une balise qui couvre plusieurs lignes.

La structure du fichier XML attendue comporte 3 niveaux :

- Premier niveau : une balise « générale » englobant la totalité du contenu du fichier
- Deuxième niveau : on trouve les balises correspondant aux différents types d'enregistrement : Ecriture, Fiche client, Fiche fournisseur ...
- Troisième niveau : on trouve les balises correspondant aux différentes valeurs de chaque zone possible, ces zones étant fonction de chaque type d'enregistrement.

Remarque : pour que le fichier soit facilement lisible dans un navigateur tel que Internet Explorer, il est conseillé d'ajouter, au tout début du fichier et en amont de la balise de premier niveau, la ligne suivante :

```
<?xml version="1.0" encoding="ISO-8859-1" standalone="yes" ?>
```

NB : L'encodage du fichier est donc défini par cette balise. En l'absence de celle-ci, l'encodage sera pris en compte comme pour un fichier au format TXT ou CSV.

Toutes les balises ont un code (un nom) qui peut être défini à votre guise. Un nom est proposé par défaut pour chaque type d'enregistrement. Pour ce qui est des différentes zones de chaque enregistrement, le nom de la balise associée est par défaut le nom de zone figurant dans ce document, dans chaque descriptif d'enregistrement.

Ce format n'est pas concerné par la longueur maximale autorisée pour chaque champ. Ce format n'est donc pas impacté en cas d'augmentation de la longueur maximale d'un champ. De plus, il est très facile d'ajouter ou de retirer des balises dans la description du format, sans que cela ne perturbe les programmes d'interface (tant qu'il s'agit de balises facultatives). C'est donc le format le plus souple vis-à-vis des évolutions futures. Enfin, un fichier dans ce format peut être consulté par n'importe quel navigateur Internet. En revanche, la modification d'un fichier dans ce format est un peu plus délicate : soit on travaille avec un simple éditeur de texte, et il faut être très prudent vis à vis de la syntaxe XML, soit il faut disposer d'un éditeur de fichier XML (il en existe de nombreux sur le marché du logiciel libre).

Attention toutefois : dans la procédure qui prépare les données dans ce format, il faut gérer correctement l'encodage au format XML. Il faut par exemple remplacer systématiquement tout caractère < > & ' " par leur équivalent **&lt;**; **&gt;**; **&amp;**; **&apos;**; **&quot;**; .

Dans ce format, il n'y a plus aucune limitation dans l'ordre des « colonnes » : chaque valeur est parfaitement identifiable par le nom de la balise au sein de laquelle elle est inscrite. Le nom des balises correspondant aux différentes colonnes est défini dans le fichier de description (voir § *paramètres généraux du fichier de description*).

Rappelons également que dans un fichier XML, les balises qui sont définies comme étant « facultatives » et pour lesquelles on n'a pas de valeur à faire figurer peuvent tout simplement être omises. Ainsi, les données non gérées par l'application en amont de LDCompta, et non obligatoires pour LDCompta peuvent être ignorées.

Autre remarque importante : dans la phase de préparation du fichier à importer dans LDCompta, il faut être très rigoureux quant aux noms des balises utilisées pour chacune des zones. Ces noms de balises doivent soit correspondre aux noms des zones tels que portés dans les descriptions de chaque enregistrement ci-après, soit être en phase avec ce que vous avez indiqué dans le fichier de

définition, si vous avez choisi de renommer tout ou partie de ces balises au sein de ce fichier. Le principe de traitement d'un fichier XML est de ne traiter que ce qui est reconnu, et d'ignorer les balises « superflues ». Si vous vous êtes trompés sur le nom de la balise, la donnée inscrite dans cette balise sera donc ignorée. Et si cette balise correspond à une zone facultative, aucune erreur ne sera signalée dans la procédure d'interface !

### Encodage des fichiers et séparateurs de ligne

Dans le cas des fichiers texte (formats TXT, CSV, ou XML dans certains cas), il faut faire attention à l'encodage du fichier. Par défaut, le fichier doit être encodé en ANSI. Il peut cependant être également encodé en UTF8 ou UTF8-BOM, mais dans ce cas, le type d'encodage doit alors être indiqué dans le fichier de description (voir chapitre 2.2 - Le fichier de description).

En revanche, dans ces mêmes types de fichiers, le séparateur de ligne n'a pas besoin d'être défini dans le fichier de description. Il peut être indifféremment le séparateur de ligne classique sous Windows **CR LF** (caractères hexadécimaux **0D 0A**), uniquement le caractère **CR** (caractères hexadécimal **0D**) ou uniquement le caractère **LF** (caractères hexadécimal **0A**). NB : Le séparateur de ligne doit seulement être toujours le même au sein d'un même fichier !

### Conseils

Si vous avez déjà une procédure d'interface conçue au format TXT de LDCompta (format historique des premières versions), il est clair que le plus rapide est de l'adapter en version 12, en restant en format TXT. Mais il serait intéressant d'évaluer le travail supplémentaire permettant de basculer vers un format CSV ou XLS. Bien souvent, ce supplément est peu important, et on se libère ainsi des contraintes de positionnement exact des zones dans chaque type d'enregistrement, positionnement qui est à revoir à chaque version de LDCompta.

Enfin, si vous êtes déjà familier avec le format XML, c'est probablement le meilleur choix à terme, pour des procédures d'interface régulières (interfaces ventes, achats, écritures de paye...). Ce format nous libère non seulement du positionnement des données, mais aussi de l'ordre des données au sein de chaque enregistrement. La compatibilité avec les versions futures de LDCompta en sera donc facilitée.

Attention toutefois aux problèmes de performance s'il y a de gros volumes de données à traiter, comme c'est le cas lors d'une reprise de données comptables issues d'un autre logiciel. La lecture et l'analyse du contenu des documents XLS ou XML est assez gourmande en temps processeur ! Il faut donc des machines puissantes.

## 2.2 - Le fichier de description

Le fichier de description permet de spécifier l'emplacement des valeurs à interfacer, ainsi qu'un certain nombre de paramètres généraux. Un fichier de description est livré en standard pour chaque format de fichier accepté, ainsi que ceux des versions antérieures (depuis la V2.80). Ce fichier est généralement à personnaliser selon vos besoins (ATTN dans ce cas à bien renommer et/ou déplacer le fichier de description afin qu'il ne soit pas écrasé par une éventuelle prochaine mise à jour du progiciel).

### 2.2.1 - Edition du fichier de description

Depuis la fenêtre de lancement de l'interface, lorsqu'on clique sur *Editer Fichier* alors que le curseur est positionné dans la zone *Fichier de description*, la fiche de saisie du fichier de description est affichée.

Cette fenêtre permet de mettre à jour directement tous les paramètres décrits ci-après, et de les enregistrer dans le fichier de description *.fdf*.

**OPTIONS GENERALES**

**TXT - Texte à colonage fixe**      Type d'enregistrement: \*Multiple (zone TYPE lue dans le fichier)      Zone TYPE en position: 1

CSV - Texte délimité       Le fichier contient une ou des lignes d'en-têtes : Nombre de lignes: 0

XLS - Excel xls ou xlsx       Le nom de chaque zone est spécifié dans l'entête, à la ligne n°: 0

XML - Texte avec balisage XML

Séparateur de colonnes:  Point virgule - ";"       Tabulation - "TAB"       Autre: [ ]

Séparateur de milliers:  Espace - " "       Point - "."

Séparateur décimal:  Point - "."       Virgule - ","       Point ou virgule - ".,"

Format de date:  AAAAMMJJ       JJ/MM/AAAA       Autre: AAMMJJ;JJMM

Encodage:  ANSI       UTF-8

Taille de la zone TXTL:  512       5x25

Vous pouvez indiquer ci-dessous le chemin d'un fichier Excel contenant des tables de correspondance (cf. documentation interfaces intCptWxx.pdf). Pour saisir un chemin relatif au fichier à interfacer, utilisez le mot clé <RepFic>. Par exemple : <RepFic>\TableCorrespondance.xlsx

Table de correspondance: [ ]

**DETAIL DES ZONES PAR TYPE D'ENREGISTREMENT**

Tiers	Ecritures	Règlements	Plan comptable	Tables diverses	Documents GED	Bon à payer	Fiches tiers	Echéance
Zone	Taille	Position début	Position fin	Valeur fixe				
<input checked="" type="checkbox"/> NOCL - N° de tiers	8	2	9					
<input checked="" type="checkbox"/> CPRO - Type de tiers	1	10	10					
<input checked="" type="checkbox"/> NMCM - Nom Abrégé	20	11	30					
<input checked="" type="checkbox"/> LIBI - Libellé interne	40	31	70					
<input checked="" type="checkbox"/> TITR - Titre	4	71	74					
<input checked="" type="checkbox"/> RSSO - Raison sociale	40	75	114					
<input checked="" type="checkbox"/> CAD1 - Adresse ligne 1	40	115	154					
<input checked="" type="checkbox"/> CADR - Adresse ligne 2	40	155	194					
<input checked="" type="checkbox"/> NVOI - Adresse ligne 3	40	195	234					

Calculer les positions      Format spécifique si zone de type date: AAAAMMJJ;JJ/MM/AAAA;...

Fichier exemple: [ ]

Ouvrir    RAZ    Editer    Enregistrer sous    Enregistrer    Fermer

**Format du fichier** : Type de format du fichier à intégrer (*TXT*, *CSV*, *XLS*, ou *XML*). Voir chapitre 2.1 – *Les différents formats de fichier acceptés*.

**Encodage** (*TXT* *CSV* ~~*XLS*~~ *XML*) : Par défaut, le fichier est encodé en ANSI. Il peut être défini en UTF8 si le fichier à intégrer est en UTF8 ou UTF8-BOM (la différence entre ces deux formats est gérée automatiquement à l'ouverture du fichier, on utilise donc le même code pour les deux).

**Type d'enregistrement** (*TXT* *CSV* *XLS* ~~*XML*~~) : Par défaut, le type de l'enregistrement est multiple. Il est défini par la zone *TYPE* dans l'enregistrement lui-même. Si le fichier à interfacer ne contient qu'un

seul type d'enregistrement, il est possible de forcer ce type unique (dans ce cas, la zone TYPE n'est plus nécessaire dans l'enregistrement).

**Position/Libellé de la zone TYPE** (TXT CSV XLS ~~XML~~) : Pour les fichiers sans type d'enregistrement unique, il faut préciser la position (ou le libellé, si *Nom de zone dans l'entête* est coché) de la zone TYPE permettant de définir le type d'enregistrement (cf. liste des types d'enregistrements §2.3).

**Table des balises** (TXT ~~CSV~~ XLS XML) : Dans le cas d'un fichier XML, le type et sa position ou libellé sont remplacés par un bouton qui permet de définir le nom des balises XML selon le type d'enregistrement.

**Le fichier contient des lignes d'entête** (TXT CSV XLS ~~XML~~) : Si coché, les n premières lignes du fichier d'interface seront ignorées.

**Nom de zone dans l'entête** (TXT CSV XLS ~~XML~~) : Si coché, les zones ne seront pas déterminées par leur numéro de colonne, mais par le libellé d'entête de colonne inscrit dans la ligne définie.

**Séparateur de colonnes** (TXT CSV XLS ~~XML~~) : Définition du séparateur de colonne (un *point-virgule*, une *tabulation*, ou autre chose).

**Séparateur de milliers** (TXT CSV XLS XML) : Définition du séparateur de millier (*point* ou *virgule*).

**Séparateur décimal** (TXT CSV XLS XML) : Séparateur décimal (*point*, *virgule*, ou les deux). Avec la dernière option (les 2), cela permet de traiter des fichiers utilisant l'un ou l'autre de ces séparateurs sans avoir à changer la valeur de ce séparateur dans le fichier .fdf.

**Format de date** (TXT CSV XLS XML) : Format des dates (AAAAMMJJ, JJ/MM/AAAA, ou d'autres formats). Si les dates sont dans un autre format, il faut préciser lequel. On peut indiquer plusieurs formats de dates, en séparant les différents formats par un point-virgule.

Exemple : JJ/MM/AAAA;JJ/MM/AA

Le format spécifié doit inclure impérativement les chaînes JJ, MM, AA ou AAAA désignant respectivement le jour, le mois et l'année sur 2 ou 4 chiffres. Tous les autres caractères inclus dans le format sont ignorés. Les données Jour, Mois et Année sont extraites de la valeur lue dans le fichier d'interface, en éliminant les éventuels espaces de gauche et de droite et en se basant sur les mêmes positions que celles fournies dans le format de date, puis concaténées de façon à fournir une date valide au sens Windev, c'est-à-dire au format AAAAMMJJ. Lorsque l'année est extraite avec 2 chiffres seulement, elle est complétée à gauche par 19 si l'année est supérieure ou égale à 80, par 20 sinon.

Précision concernant les fichiers d'interface au format Excel : si une colonne a été définie avec un format *Date*, elle est automatiquement lue et convertie par Windev en format AAAAMMJJ, même si dans Excel, elle apparaît au format JJ/MM/AAAA. Il n'est donc pas nécessaire de préciser dans ce cas que les dates sont au format JJ/MM/AAAA. En revanche, si la colonne est en format *Texte* et que les dates apparaissent au format JJ/MM/AAAA, il faudra indiquer JJ/MM/AAAA dans le format de date. Pour ce qui est des fichiers CSV, le format de date doit préciser si nécessaire le format observé dans le fichier CSV ouvert avec NotePad, quelle que soit la façon dont ces dates apparaissent dans Excel lorsqu'on ouvre le fichier CSV avec Excel.

**Taille de la zone TXTL** (TXT ~~CSV~~ XLS ~~XML~~) : Indique le mode de traitement de la zone TXTL de l'enregistrement de type E-Ecriture. Dans le cas de l'option 5x25, la zone TXTL sera reprise en tant que commentaire écriture selon le même procédé que ce qui était fait antérieurement à la version 11 : seuls les 125 premiers caractères sont exploités ; ils sont découpés en 5 parties de 25 caractères ; on

efface ensuite les espaces non significatifs en début et fin de chaque partie ; puis chaque partie contenant au moins un caractère est reprise sur une ligne distincte du commentaire écriture. Sinon, ce mot-clé TXTL définit la longueur maximale exploitée en tant que commentaire écriture, cette longueur étant par défaut égale à 512.

**Table de correspondance** (Facultatif) : Nom et emplacement du fichier de correspondance. Le fichier défini doit être au format Excel (.xls ou .xlsx). Si le chemin commence par le mot clé <RepFic>, le chemin du fichier de correspondance sera reconstitué lors de l'interface en remplaçant ce mot clé par le répertoire contenant le fichier à interfacier (le chemin défini ici sera relatif par rapport au répertoire du fichier à interfacier).

Dans ce fichier de correspondance au format Excel, on devra trouver une feuille pour chaque zone à convertir. Le nom de la feuille devra correspondre au nom de la zone (CPTG, JNAL, MOPM...). Les valeurs à convertir seront lues à partir de la 2<sup>ème</sup> ligne (la 1<sup>ère</sup> ligne est réservée aux en-têtes de colonne et n'est pas exploitée), à partir de la 1<sup>ère</sup> colonne (colonne A), et tant que la valeur dans cette colonne est renseignée (ne pas laisser de ligne vide). La valeur retournée sera celle inscrite sur la ligne de la valeur recherchée, en 2<sup>ème</sup> colonne (colonne B). Les colonnes suivantes sont ignorées.

**Détail des zones** : Définition de la position de la valeur à interfacier, selon le type d'enregistrement, et zone par zone :

**Coche** : Si décoché, la zone est ignorée (n'est pas lue).

**Zone** (non modifiable) : Code et libellé de la zone

**Taille** (non modifiable) : Taille maximale de la zone pour information

**Position début/Position fin** (TXT ~~CSV~~ XLS ~~XML~~) : Emplacement de la zone dans la ligne

**N° de colonne** (~~TXT~~ CSV XLS ~~XML~~, si *Nom de zone dans l'entête* est décoché) : N° de la colonne contenant la valeur.

**Entête de colonne** (~~TXT~~ CSV XLS ~~XML~~, si *Nom de zone dans l'entête* est coché) : Libellé de l'entête de la colonne (dans la ligne définie) contenant la valeur.

**Valeur fixe** : Si une valeur est définie ici, le programme ignore les autres paramètres de la zone (positions ou nom), et utilise la valeur telle qu'elle est saisie ici comme si elle avait été lue dans le fichier à interfacier. Cela permet de forcer une valeur pour les zones qui sont manquantes dans le fichier à interfacier.

**Fichier exemple** : S'il est défini et valide (par défaut, il reprend le fichier à interfacier, affiché dans la fenêtre d'interface), un aperçu (les 2 ou 3 premières lignes) du fichier est affiché, en tenant compte des paramètres de format (mais pas des tables de correspondance).

## 2.2.2 - Détail du fichier de description

**Remarque** : Si vous avez mis à jour le fichier de description avec la fenêtre d'édition du fichier de description (§ 2.2.1), ce chapitre 2.2.2 peut être ignoré. Il ne fait que reprendre les mêmes informations que le chapitre précédent pour le cas où on veut intervenir sur le fichier .fdf avec un éditeur de fichier texte (bloc-notes).

Pour ouvrir le fichier de description dans un éditeur de texte, il suffit, tout en tenant la touche Ctrl enfoncée, de cliquer sur Editer Fichier alors que le curseur est positionné dans la zone Fichier de description.

Le fichier est structuré par des sections (entre crochets [ ]). Une première section [FORMAT] contient les paramètres généraux, puis les sections suivantes correspondent à la définition des zones de chaque type d'enregistrement. Les commentaires (textes précédés de //) sont ignorés.

### Entête du fichier (section FORMAT)

Dans la section [FORMAT], les paramètres sont définis sous la forme <Mot-clé>=<Valeur>. Les mots-clés possibles sont (entre parenthèses, les formats pour lesquels le mot clé est utilisé) :

- **Type** : Type de format du fichier à intégrer (« TXT », « CSV », « XLS », ou « XML »)
- **Encodage** (TXT CSV ~~XLS~~ XML) : Encodage du fichier. Par défaut, le fichier est lu avec un encodage ANSI. Il est possible de spécifier la valeur UTF8 si le fichier doit être lu avec un encodage UTF8 ou UTF8-BOM.

Précision concernant les fichiers d'interface au format XML : Cette valeur est ignorée si le format est défini dans la 1<sup>ère</sup> balise du fichier (<?xml encoding="ISO-8859-1" ?>).

- **DecSep** (TXT CSV ~~XLS~~ XML) : Séparateur décimal (« , » ou « . », pour virgule ou point). Il est possible de spécifier plusieurs séparateurs décimaux, par exemple le point et la virgule, de façon à traiter des fichiers utilisant l'un ou l'autre de ces séparateurs sans avoir à changer la valeur de ce séparateur dans le fichier .fdf.

Antérieurement à la version 11, le séparateur décimal attendu par défaut était le point. A partir de la version 11, les deux séparateurs Point et Virgule sont acceptés indifféremment.

- **MilSep** (TXT CSV ~~XLS~~ XML) : Séparateur de milliers (« » ou « . », pour espace ou point). Par défaut, le séparateur de milliers est l'espace (facultatif).

Attention : si le séparateur de milliers est le point, veillez à ce que le séparateur décimal soit la virgule.

- **ColSep** (~~TXT~~ CSV ~~XLS~~ XML) : Séparateur de colonne. Par défaut, le séparateur est la tabulation (indiquer « TAB » dans ce cas, sinon inscrire le caractère qui fait office de séparateur). Généralement les fichiers CSV peuvent également être séparé par des « ; », mais il n'y a pas de liste de séparateurs définie.

- **DatFmt** : Format des dates. Par défaut, toutes les dates sont attendues au format AAAAMMJJ. Si les dates sont dans un autre format, il faut préciser lequel via ce mot-clé. On peut indiquer plusieurs formats de dates, en séparant les différents formats par un point-virgule.

Exemple : **DatFmt=JJ/MM/AAA;JJ/MM/AA**

Le format spécifié doit inclure impérativement les chaînes JJ, MM, AA ou AAAA désignant respectivement le jour, le mois et l'année sur 2 ou 4 chiffres. Tous les autres caractères inclus dans le format sont ignorés. Les données Jour, Mois et Année sont extraites de la valeur lue dans le fichier d'interface, en éliminant les éventuels espaces de gauche et de droite et en se basant sur les mêmes positions que celles fournies dans le format de date, puis concaténées de façon à fournir une date valide au sens Windev, c'est-à-dire au format AAAAMMJJ. Lorsque l'année est extraite avec 2

chiffres seulement, elle est complétée à gauche par **19** si l'année est supérieure ou égale à **80**, par **20** sinon.

Précision concernant les fichiers d'interface au format Excel : si une colonne a été définie avec un format *Date*, elle est automatiquement lue et convertie par Windev en format *AAAAMMMJJ*, même si dans Excel, elle apparaît au format *JJ/MM/AAAA*. Il n'est donc pas nécessaire de préciser dans ce cas, via le mot-clé *DatFmt*, que les dates sont au format *JJ/MM/AAAA*. En revanche, si la colonne est en format *Texte* et que les dates apparaissent au format *JJ/MM/AAAA*, il faudra indiquer *DatFmt=JJ/MM/AAAA* dans le fichier .fdf.

Pour ce qui est des fichiers CSV, le mot-clé *DatFmt* doit préciser si nécessaire le format de date correspondant à celui observé dans le fichier CSV ouvert avec NotePad, quelle que soit la façon dont ces dates apparaissent dans Excel lorsqu'on ouvre le fichier CSV avec Excel.

- *NbLignesEntete* (~~TXT~~ CSV XLS ~~XML~~) : Si le fichier contient au moins une ou plusieurs lignes d'entêtes, permet d'indiquer le nombre de lignes à ignorer au début du fichier.
- *NumEnteteLibelle* (~~TXT~~ CSV XLS ~~XML~~) : Si renseigné (compris entre 1 et la valeur définie dans le mot-clé *NbLignesEntete*), permet d'indiquer, dans le cas d'un fichier de type CSV ou XLS, sur quelle ligne d'entête doit être cherché le nom de la rubrique ou zone de l'enregistrement. Dans ce cas, la position de la colonne, définie dans la section propre à chaque type d'enregistrement, est ignorée. A l'inverse, si non renseigné, c'est le N° de colonne défini dans la section propre à chaque type d'enregistrement et pour chaque rubrique qui est utilisé pour mettre en correspondance les colonnes du fichier CSV-XLS et les rubriques composant chaque type d'enregistrement.
- *TXTL* (~~TXT~~ CSV ~~XLS~~ XML) : pour indiquer le mode de traitement de la zone *TXTL* de l'enregistrement de type *E-Ecriture*. Si ce mot-clé n'est pas présent, ou si la valeur indiquée pour celui-ci est *5x25*, la zone *TXTL* sera reprise en tant que commentaire écriture selon le même procédé que ce qui était fait antérieurement à la version 11 : seuls les 125 premiers caractères sont exploités ; ils sont découpés en 5 parties de 25 caractères ; on efface ensuite les espaces non significatifs en début et fin de chaque partie ; puis chaque partie contenant au moins un caractère est reprise sur une ligne distincte du commentaire écriture. Sinon, ce mot-clé *TXTL* définit la longueur maximale exploitée en tant que commentaire écriture, cette longueur étant par défaut égale à 512.
- *BALISE\_ENREG\_\** (~~TXT~~ ~~CSV~~ XLS XML) : Nom de la balise XML dans laquelle se trouve l'enregistrement et qui en détermine le type. Le \* étant à remplacer par la lettre correspondant au type d'enregistrement. La correspondance définie par défaut est la suivante :
  - P COMPTEGENERAL
  - T TABLE
  - C CLIENT
  - F FOURNISSEUR
  - X AUTREAUXILIAIRE
  - E ECRITURE
  - A ECRITANA
  - H ECHEANCE
  - R REGLEMENT
  - B BONAPAYER
  - G DOCUMENTGED

## Définition des zones

Les autres sections correspondent aux différents types d'enregistrements, pour définir les rubriques (ou zones) qui les composent. Les noms des sections sont définis dans chacune des descriptions des types d'enregistrements. Selon le format du fichier, le format de définition des zones diffère :

→ Pour un fichier au format *TXT*, la zone est définie sous la forme

**<Zone>TAB<Position début>TAB<Position fin>[TAB<Valeur fixe>]**

→ Pour un fichier au format *CSV* ou *XLS*, la zone est définie sous la forme

**<Zone>TAB<N° de colonne>[TAB<Entête de colonne>[TAB<Valeur fixe>]]**

Si l'entête de colonne n'est pas défini, et que la colonne est recherchée par son entête (voir paramètre NumEnteteLibelle plus haut), c'est le nom de la zone elle-même qui sera cherchée. Pour une colonne n'ayant pas de libellé par exemple, il est également possible de définir, à la place du libellé, la référence de la colonne sous la forme <C>, où C correspond à la lettre identifiant la colonne sous Excel, placée entre les caractères < >.

→ Pour un fichier au format *XML*, la zone est définie sous la forme

**<Zone>TAB<Nom de la balise>[TAB<Vide>TAB<Valeur fixe>]**

Dans ce format, la définition des zones est facultative. Si elle n'est pas définie, c'est le nom de la zone elle-même qui sera utilisé comme nom de balise.

**Valeur fixe** : Quel que soit le type de fichier, chaque zone peut être définie avec une valeur fixe (ou valeur « en dur ») en 4<sup>ème</sup> position. Si la valeur est définie, le programme ignore les autres paramètres de la zone (positions ou nom), et utilise la valeur telle qu'elle est saisie dans le fichier de description comme si elle avait été lue dans le fichier à interfacier. Cela permet de forcer une valeur pour les zones qui sont manquantes dans le fichier à interfacier.

## Format des zones

**Zone texte (T)** : Suite de caractères, lettres ou chiffres, en majuscule ou minuscule. Sauf indication contraire, aucun contrôle particulier n'est effectué sur ce type de zone. Dans la mesure du possible, il est préférable que ces zones soient calées à gauche.

**Zone codifiée (C)** : Il s'agit d'une suite de caractères qui va être contrôlée par rapport à une table du progiciel comptable, ou qui ne peut prendre qu'une série limitative de valeurs, les valeurs possibles étant alors définies suite au descriptif du type d'enregistrement.

Exemple : N° de compte, Code débit-crédit

Toutes les zones codifiées doivent être renseignées en majuscule.

**Zone Date (D)** : Doit être dans un des formats précisés par le mot-clé DatFmt décrit plus haut. A défaut, si le mot-clé DatFmt n'est pas présent dans le fichier .fdf, les dates sont attendues au format AAAAMMJJ

Une date non renseignée peut soit être laissée à blanc, soit à 00000000. En format CSV, XLS ou XML, les dates non renseignées peuvent être « vides » ; il n'est pas nécessaire de porter 8 espaces.

**Zone Heure (H)** : Toujours sous la forme HHMMSS

Une heure non renseignée peut soit être laissée à blanc, soit à 000000, soit vide en format CSV ou XML.

**Zone numérique (N) :** Les espaces de gauche et de droite sont ignorés.

Le signe, s'il y en a un, peut être placé avant ou après le nombre.

Si la zone comporte une partie décimale, le séparateur décimal est obligatoire.

Exemples de formats valides :

123.45  
+123.45  
-123.45  
123.45-  
-000123.45

La place occupée dans le format texte pour une zone numérique est égale au nombre de chiffres significatifs, plus une position pour le signe (qui peut être laissé à blanc pour une zone positive), plus une position pour le séparateur décimal si la zone comporte des décimales.

Exemples :

Zone en 13,2 Place occupée : 15 positions

Zone en 7,0 Place occupée : 8 positions

Remarque : *13,2* se lit *13 chiffres dont 2 décimales*

## Ordre des différents enregistrements

Afin de réaliser les différents contrôles d'unicité des N° de pièce, et pour régler tous les problèmes d'équilibrage de pièce liés à la gestion multidevise, le fichier texte est traité en plusieurs passes, en s'aidant d'un index constitué lors de la première passe. L'ordre physique des différents enregistrements placés dans le fichier texte n'a donc guère d'importance. L'ordre de traitement sera toujours le suivant :

- 1) Toutes les fiches Plan comptable et les fiches Tables diverses (enregistrements de type **P** ou **T**), dans l'ordre où elles ont été placées dans le fichier texte
- 2) Toutes les fiches clients, fournisseurs et « autres auxiliaires » (enregistrements de type **C**, **F** ou **X**), dans l'ordre où elles ont été placées dans le fichier texte (cet ordre peut maintenant avoir une importance, un fournisseur pouvant en référencer un autre au travers de la notion de fournisseur à payer)
- 3) Toutes les écritures de comptabilité générale et analytique (enregistrements de type **E** ou **A**), triées par code journal, code devise, date comptable, N° de pièce, N° écriture et N° de séquence (zones *JNAL*, *CODV*, *DATE*, *NPIE*, *NECR*, *NSEQ*). Pour optimiser les temps de traitement, il est préférable que l'ordre physique des enregistrements corresponde, dans la mesure du possible, à l'ordre de traitement. Nous vous conseillons donc de générer le fichier texte journal par journal, puis pièce par pièce, puis au sein de chaque pièce, d'attribuer un N° d'écriture croissant.
- 4) Toutes les échéances (enregistrements de type **H**), dans l'ordre où elles ont été placées dans le fichier texte.
- 5) Tous les règlements clients (enregistrements de type **R**), dans l'ordre où ils ont été placés dans le fichier texte.
- 6) Tous les bons à payer de factures fournisseurs (enregistrements de type **B**), dans l'ordre où ils ont été placés dans le fichier texte.

- 7) Les documents GED (enregistrements de type **G**), dans l'ordre où ils ont été placés dans le fichier texte.

### 2.3 - Description générale commune aux différents formats

#### Types d'enregistrements

- P Plan comptable (comptes généraux uniquement)
- T Tables diverses : langues, groupes et familles de clients et fournisseurs, zones libres (1 à 5) des fiches clients et fournisseurs
- C Fiche client
- F Fiche fournisseur
- X Fiche « autre auxiliaire »
- E Ecriture de comptabilité générale (y compris ventilation analytique éventuellement)
- A Ecriture de comptabilité analytique (OD analytique ne mouvementant pas la comptabilité générale)
- H Echéance
- R Règlement client
- B Bon à payer de facture fournisseur
- G Document GED

En format TXT, le type d'enregistrement est défini par défaut en colonne 1 de chaque enregistrement.

En format CSV ou XLS, le type d'enregistrement est défini par défaut dans la première colonne de chaque enregistrement.

En format XML, le type d'enregistrement est défini par défaut par le nom de la balise de second niveau. Les noms des balises correspondant à chaque type sont définis dans le fichier de description (voir paragraphe précédent). Nota : le nom de la balise de niveau 1 (celle qui englobe la totalité de données) est indifférent. Vous pouvez utiliser le nom que vous souhaitez ; il pourrait être intéressant d'utiliser un nom qui soit significatif de la provenance des données.

#### Description des différents enregistrements :

La description qui est fournie ci-après, pour chaque type d'enregistrement, comprend les éléments suivants :

- Nom de la zone** Ces noms de zone sont ceux qu'il faut indiquer dans les fichiers de description de format, dans le cas où vous souhaitez intervenir sur ces descriptions. Dans le cas d'une interface au format XML, ce nom de zone correspond aussi au code de la balise XML associée à cette zone si elle n'a pas été définie dans le fichier de description.
- Positions début et fin** Ces deux valeurs ne sont utiles que dans le cas d'une interface au format TXT. Les valeurs présentées dans cette documentation correspondent aux valeurs par défaut inscrites dans le fichier de définition livré en standard. Vous pouvez toutefois modifier le contenu de ce fichier à votre guise, si le fichier texte que vous présentez en entrée de LDCompta ne correspond pas exactement à la description par défaut.

**Type et longueur de la zone** La longueur définie ici est la longueur maximale admise par LDCompta. Dans le cas d'une interface au format TXT, la longueur est définie en premier chef par les positions Début et Fin ; la longueur spécifiée ici ne joue donc pas directement. Dans tous les cas (TXT, CSV, XLS ou XML), les données ayant une longueur supérieure à celle définie ici seront perdues.

**Description** Libellé descriptif de la zone

## 2.4 - Description de l'enregistrement Comptes généraux

Ce format doit être utilisé pour créer ou modifier des comptes généraux dans le plan comptable. Chaque ligne portée dans le fichier texte permet de créer ou modifier un compte général en comptabilité. La plupart des zones d'une ligne de type Plan comptable, en dehors du N° de compte et du libellé, sont facultatives. Deux cas de figure sont possibles :

- S'il n'existe pas encore de compte portant le N° indiqué dans le fichier, le compte est créé. Les zones de la fiche qui n'ont pas été renseignées dans le fichier texte seront soit laissées non renseignées en comptabilité, soit initialisées avec une valeur par défaut (voir règle d'initialisation propre à chaque zone plus loin) ;
- S'il existe déjà un compte portant le N° indiqué dans le fichier, le compte est modifié. Toutes les zones renseignées dans le fichier texte viennent remplacer celles connues en comptabilité. Les zones de la fiche qui n'ont pas été renseignées dans le fichier texte conservent leur valeur ; elles ne sont pas effacées.

### Description de l'enregistrement de type P

Section du fichier de description : [PLANCOMPTABLE]

Col.	Nom	Début	Fin	Type	Description	Commentaires
1	TYPE	1	1	1 C	Type d'enregistrement	<b>P</b> pour Plan comptable
2	CPTG	2	9	8 C	N° de compte	Voir remarque 1
3	LIBC	10	49	40 T	Libellé du compte	Obligatoire
4	LTTA	50	50	1 C	Compte lettrable (O, N)	Voir remarque 2
5	<b>CENT</b>	<b>51</b>	<b>51</b>	1 C	Code centralisation (O, N)	Voir remarque 2, <b>(Nouveau v12)</b>
6	PTAB	<b>52</b>	<b>52</b>	1 C	Compte pointable (O, N)	Voir remarque 2, <i>facultatif</i>
7	CSEC	<b>53</b>	<b>62</b>	10 A	Code section (axe 1)	<i>facultatif</i>
8	CAFF	<b>63</b>	<b>72</b>	10 A	Code affaire (axe 2)	<i>facultatif</i>
9	CDES	<b>73</b>	<b>82</b>	10 A	Code destination (axe 3)	<i>facultatif</i>
10	CODV	<b>83</b>	<b>85</b>	3 A	Code devise ISO	<i>facultatif</i>
11	DTDV	<b>86</b>	<b>93</b>	8 A	Date début validité cpt	<i>facultatif</i>
12	DTFV	<b>94</b>	<b>101</b>	8 A	Date fin validité cpt	<i>facultatif</i>
13	CPTR	<b>102</b>	<b>109</b>	8 A	Compte de reporting	<i>facultatif</i>
14	<b>CACT</b>	<b>110</b>	<b>111</b>	2 A	Code de TVA	Voir remarque 3, <i>facultatif</i>

#### Remarque 1 - N° de compte

Le N° doit être constitué de lettres majuscules ou de chiffres ; au moins 6 caractères doivent être renseignés, calés à gauche. Si le N° comporte des espaces, ceux-ci ne peuvent se trouver que sur la partie droite du N°. La longueur maximale d'un N° de compte est fonction du paramètre indiqué dans la Fiche Société, sur l'onglet Gestion.

#### Remarque 2 - Compte lettrable, Code centralisation et Compte pointable

Pour chacune de ces zones, si rien n'est indiqué dans le fichier d'entrée, la valeur *N=Non* sera prise par défaut en création de compte. Notez qu'un même compte ne peut à la fois être lettrable et pointable.

**Remarque 3 - Code de TVA**

Cette zone est à renseigner uniquement pour indiquer le code de TVA qui sera utilisé avec le compte HT. Elle ne doit donc pas être renseignée pour les autres comptes.

## 2.5 - Description de l'enregistrement Tables diverses

Ce type d'enregistrement doit être utilisé pour créer ou modifier différentes codifications :

- Code et libellé Langue
- Code et libellé Groupe de clients
- Code et libellé Familles de clients
- Code et libellé libres clients 1 à 5
- Code et libellé Groupe de fournisseurs
- Code et libellé Familles de fournisseurs
- Code et libellé libres fournisseurs 1 à 5
- **Code et libellé des axes analytiques (Section, Affaire, Destination)**

### Description de l'enregistrement de type T

Section du fichier de description : [TABLES]

Col.	Nom	Début	Fin	Type	Description	Commentaires
1	TYPE	1	1	1 C	Type d'enregistrement	T pour Tables
2	CENR	2	4	3 C	Code enregistrement	Voir remarque 1
3	CODE	5	14	10 C	Valeur du code	Voir remarque 2
4	LIBE	15	54	40 A	Libellé associé	Voir remarque 3

#### Remarque 1 - Code enregistrement

Ce code détermine la table dans laquelle le code va être créé ou modifié :

- LGE : Code et libellé Langue
- GRC : Code et libellé Groupe de clients
- FAC : Code et libellé Famille de clients
- CZ1 à CZ5 : Code et libellé libres clients 1 à 5
- GRF : Code et libellé Groupe de fournisseurs
- FAF : Code et libellé Famille de fournisseurs
- FZ1 à FZ5 : Code et libellé libres fournisseurs 1 à 5
- **SEC : Code et libellé Section (ou nom défini pour l'axe analytique 1)**
- **AFF : Code et libellé Affaire (ou nom défini pour l'axe analytique 2)**
- **DES : Code et libellé Destination (ou nom défini pour l'axe analytique 3)**

#### Remarque 2 – Valeur du code

La valeur du code est obligatoire. Elle doit contenir le code à créer dans la table définie par le code enregistrement. La longueur maximale autorisée pour ce code est fonction du code enregistrement : 8 caractères pour les codes groupes et familles, selon la longueur maximale définie pour les axes analytiques (maximum 10), 3 caractères pour toutes les autres tables.

#### Remarque 3 - Libellé

Le libellé est obligatoire. La longueur maximale autorisée pour le libellé est fonction du code enregistrement : 40 caractères pour les codes des axes analytiques, 25 caractères pour toutes les autres tables. Le libellé sera tronqué s'il est trop long.

## 2.6 - Description de l'enregistrement Tiers : clients, fournisseurs et autre auxiliaire

Ce type d'enregistrement doit être utilisé pour créer ou modifier des fiches clients, des fiches fournisseurs ou des fiches « autre auxiliaire ». Chaque ligne portée dans le fichier texte permet de créer ou modifier une fiche client, une fiche fournisseur, ou une fiche « autre auxiliaire » en comptabilité. La plupart des zones de ces lignes Tiers, en dehors du N° de tiers et d'un nom (Nom condensé ou raison sociale) sont facultatives. Deux cas de figure sont possibles :

- S'il n'existe pas encore une fiche portant le N° indiqué dans le fichier correspondant (client, fournisseur, autre auxiliaire), une fiche est créée.
- S'il existe déjà une fiche portant le N° indiqué dans le fichier correspondant, la fiche est modifiée.

Remarque importante : pour la plupart des zones de ces fiches tiers, **la façon dont les zones sont alimentées dans LDCompta lorsqu'aucune valeur n'est portée dans le fichier d'interface (ou lorsque la valeur est invalide, mais que l'erreur n'était pas bloquante) a changé entre les versions 9 et 10.**

**En version 9**, lors de la création d'une fiche, les zones Mode de paiement, Conditions de paiement (3 zones), Solvabilité (client uniquement), Groupe de relance (client uniquement), Compte lettrable, Code devise, Groupe de trésorerie, Bon à payer (fournisseur uniquement), Code escompte (fournisseur uniquement), Code langue étaient initialisées à partir de la fiche client ou fournisseur modèle, si on en avait spécifié une dans la fiche Société. En l'absence de fiche modèle, seules les zones Mode de paiement (premier mode de paiement trouvé dans la table des modes de paiement), Solvabilité (O=Oui), Groupe de relance (1), Compte lettrable (O=Oui), Groupe de trésorerie (1), Bon à payer (N=Non) étaient initialisées avec une valeur par défaut (celle indiquée ci-devant entre parenthèses). Toutes les autres zones n'ayant pas de valeur dans le fichier d'interface n'étaient pas initialisées dans la fiche tiers.

Toujours en version 9, lors de la modification d'une fiche, les zones n'ayant pas de valeur dans le fichier d'interface n'étaient pas modifiées dans la fiche tiers de LDCompta, sauf 2 exceptions : les conditions de paiement et les RIB ou IBAN.

De même, pour l'adresse, si les 5 zones *CAD1*, *CADR*, *NVOI*, *COPO*, *BUDI* qui composent une adresse étaient toutes à blanc dans le fichier d'interface, l'adresse éventuellement déjà présente dans la fiche du tiers était conservée.

**A partir de la version 10**, tout cela est désormais paramétrable, afin d'offrir plus de souplesse. En effet, le fait de ne pas faire de mise à jour dans LDCompta, lorsque l'on recevait une valeur à blanc, posait problème parfois : on savait par exemple alimenter un code groupe dans une fiche client, mais on ne savait pas l'effacer au travers de l'interface, la valeur reçue blanc étant ignorée en modification de fiche.

De nouveaux paramètres font donc leur apparition en version 10. Ils se trouvent dans le fichier de description de format (fichiers *Intcpt.fdf* ou *Intcpt\_csv.fdf*), dans les sections *[INIT\_CLIENTS]* et *[INIT\_FOURNISSEURS]*. On trouve dans chacune de ces sections deux paramètres définissant chacune une liste de zones.

Le premier, nommé *ZonesAvecValeurDéfaut*, définit la liste des zones (séparée par une virgule) pour lesquelles une valeur par défaut sera prise en création de fiche client, à partir de la fiche client modèle

dont le code est fixé dans la Fiche Société. Comme en version 9, en l'absence de fiche modèle, et pour les zones *SLVA*, *GRRE*, *LTTA*, *GRTR*, *SUSP*, *BONP*, *MOPM* n'autorisant pas de valeur à blanc, une valeur par défaut est là aussi inscrite, respectivement *O*, *1*, *O*, *1*, *N*, *N* et premier mode de paiement déclaré dans la table des modes de paiement.

La liste des zones possibles ici est la suivante :

*MOPM, CDP, SLVA, PLCR, CREP, GRRE, LTTA, CACT, CODV, GRTR, BQAF, CLGE, CFAM, CGRP, RACI, CZC1 à CZC8, DTC1 à DTC4, ZNC1 à ZNC3, RTOB*

Notez que la zone nommée *CDP* correspond aux 3 zones des conditions de paiement, soit *DJPM*, *DMPM*, *REFM*, qui sont traitées « en bloc » : les conditions de paiement d'un tiers sont considérées comme non renseignées si aucune des 3 zones n'est renseignée.

La liste fournie par défaut, qui permet d'avoir un fonctionnement similaire à ce qui était fait en version 9, est la suivante :

*ZonesAvecValeurDéfaut=MOPM,CDP,SLVA,GRRE,LTTA,CODV,GRTR,CLGE*

Cette liste est fournie dans les fichiers de description livrés à partir de la version 10. Mais sachez que si vous utilisez un ancien fichier de description qui ne comporte pas ce mot-clé, c'est aussi cette liste qui sera utilisée prise par défaut.

Le second, nommé *ZonesToujoursMisesAJour*, définit la liste des zones (séparée par une virgule) pour lesquelles la valeur sera systématiquement mise à jour dans LDCompta, même si la valeur n'est pas renseignée dans le fichier d'interface (valeur reçue à blanc ou à zéro pour une zone numérique, ou zone non définie dans le fichier).

La liste des zones possibles ici est composée de toutes les zones admises pour le mot-clé *ZonesAvecValeurDéfaut* décrit ci-dessus, plus les zones qui sont propres à chaque tiers : *ADR, CPAY, PAYS, NTEL, TLEX, TLPO, TLCY, NINT, COMM, SIRE, ECFI, EWEB, EMAI, NAPE, NCEE, SUSP, NEDI*

Notez que la zone *ADR* correspond aux 5 champs d'une adresse, soit *CAD1*, *CADR*, *NVOI*, *COPO*, *BUDI*, qui sont traitées là aussi « en bloc ».

La liste fournie par défaut, qui permet d'avoir un fonctionnement similaire à ce qui était fait en version 9, est la suivante :

*ZonesToujoursMisesAJour=CDP*

Cette liste est fournie dans les fichiers de descriptions livrés à partir de la version 10. Mais sachez que si vous utilisez un ancien fichier de description qui ne comporte pas ce mot-clé, c'est aussi cette liste qui sera utilisée prise par défaut.

**Précision concernant le cas des valeurs reçues invalides**, pour des zones où l'on signale simplement un avertissement (erreur non bloquante) :

- En création de fiche, le système opère comme si la valeur n'était pas renseignée, et prend donc l'éventuelle valeur par défaut
- En modification de fiche, la valeur déjà présente dans la fiche du tiers reste inchangée.

Notez aussi que de nombreux contrôles qui étaient bloquant en version 9 ne sont maintenant plus que des avertissements (non bloquants) à partir de la version 10. Cela concerne les zones *CESC*-Code

escompte, *BQAF*-Banque de paiement, *BONP*-Bon à payer, *CFAM*-Code famille, *CGRP*-Code groupe, *CZC1* à *CZC5*-Codes libres 1 à 5. Et cela s'ajoute à la liste des zones pour lesquelles on ne signalait déjà qu'un avertissement en cas de valeur invalide en version 9 : *MOPM*-Mode de paiement, *DJPM-DMPM-REFM*-Conditions de paiement, *SLVA*-Solvabilité, *PLAF*-Plafond de crédit, *ECFI*-Encours financier, *GRRE*-Groupe de relance, *LTTA*-Compte lettrable, *CACT*-Code TVA, *CDEV*-Code devise, *SUSP*-Compte suspendu, *CLGE*-Code langue, *GRTR*-Groupe de trésorerie.

Complément d'information : prenez garde à la combinaison de ces deux paramètres, il peut y avoir des effets de bord curieux selon la façon dont on renseigne ces listes. Si, par exemple, on demande que le plafond de crédit d'un client soit initialisé à partir de la fiche modèle, il le sera donc en création de tiers. En modification de tiers, si cette valeur n'est jamais reçue dans le fichier d'interface, la valeur par défaut, éventuellement modifiée directement dans LDCompta, sera conservée. Si en revanche cette valeur est « interfacée » avec la gestion commerciale, il est souhaitable d'ajouter cette zone *PLCR* dans la liste des zones à mettre à jour systématiquement. Si on ne le fait pas, le fait de mettre ce plafond à zéro en gestion commerciale ne forcera pas ce plafond à zéro dans LDCompta : l'ancienne valeur sera conservée. Mais dans ce cas, la valeur par défaut sera perdue dès la première modification faite au travers de l'interface !

De façon plus générale, nous conseillons de renseigner le mot-clé *ZonesToujoursMisesAJour* avec la liste de toutes les zones qui sont réellement gérées dans l'interface avec la gestion commerciale. Même si cela peut amener une différence de comportement avec ce qui était fait en version 9 : cela permet d'avoir des fichiers tiers bien « alignés » entre la gestion commerciale et la comptabilité.

## Description de l'enregistrement de type C, F ou X

Section du fichier de description : [TIERS]

NB : La colonne *Type* indique si la zone ne doit être réservée qu'à certains types d'enregistrements. Si la colonne *Type* est renseignée, seuls ces types utilisent la zone ; la zone doit être laissée à blanc pour les autres types. Si la colonne *Type* n'est pas renseignée, la zone est utilisée pour tous les types.

Col	Type	Nom	Début	Fin	Type	Description	Commentaires
1		TYPE	1	1	1 C	Type d'enregistrement	<b>C</b> pour client, <b>F</b> pour fournisseur, <b>X</b> pour autre auxiliaire
2		NOCL	2	9	8 C	N° de tiers	Voir remarque 1
3	<b>C</b>	<b>CPRO</b>	10	10	1 C	Type de tiers	Voir remarque 2
4		NMCM	11	30	20 T	Nom abrégé	Voir remarque 3
5	<b>C F</b>	LIBI	31	70	40 T	Libellé interne	Voir remarque 3
6		TITR	71	74	4 T	Titre	Exemple : SA, SARL...
7		RSSO	75	114	40 T	Raison sociale	Voir remarque 3
8		<b>ADST</b>	115	115	1 T	Adresse structurée	Voir remarque 4
9		CAD1	116	155	40 T	Adresse – Ligne 1	Voir remarque 4
10		CADR	156	195	40 T	Adresse – Ligne 2	Voir remarque 4
11		<b>DEPT</b>	196	265	70 T	Département / Service	Voir remarque 4
12		<b>SUBD</b>	266	335	70 T	Subdivision	Voir remarque 4
13		<b>NUME</b>	336	351	16 T	N° dans la voie	Voir remarque 4
14		NVOI	352	421	70 T	Adresse – Ligne 3	Voir remarque 4
15		<b>IMME</b>	422	456	35 T	Nom du bâtiment	Voir remarque 4

Col	Type	Nom	Début	Fin	Type	Description	Commentaires
16		ETAG	457	526	70 T	Etage	Voir remarque 4
17		BPOS	527	542	16 T	Boîte postale	Voir remarque 4
18		LIEU	543	612	70 T	Lieu / local	Voir remarque 4
19		COPO	613	628	16 T	Adresse – Code postal	Voir remarque 4
20		BUDI	629	668	40 T	Adresse – Ville	Voir remarque 4
21		LOCA	669	703	35 T	Localité	Voir remarque 4
22		DIST	704	738	35 T	District	Voir remarque 4
23		COMT	739	773	35 T	Compté / Etat / Région	Voir remarque 4
24		CPAY	774	775	2 C	Adresse - Code Pays	Voir remarque 4
25		PAYS	776	805	30 T	Adresse – Pays	Facultatif
26		NTEL	806	825	20 T	Téléphone	Facultatif
27		TLEX	826	845	20 T	Téléphone Bureau	Facultatif
28		TLPO	846	865	20 T	Téléphone Portable	Facultatif
29		TLCY	866	885	20 T	N° de télécopie	Facultatif
30	C F	NINT	886	925	40 T	Nom de l'interlocuteur	Facultatif
31	C F	COMM	926	985	60 T	Commentaire	Facultatif
32	C F	SIRE	986	999	14 T	N° SIRET	Voir remarque 10
33	F	SERV	1000	1063	64 T	Démat : Code service	Facultatif
34	F	ROUT	1064	1127	64 T	Démat : Id. de routage	Facultatif
35	F	DEMA	1128	1128	1 C	Démat : Fourn. autorisé	Facultatif
36	C F	RIBP	1129	1129	1 C	RIB principal	Voir remarque 5
37		NMBQ	1130	1199	70 T	Intitulé du cpte bancaire	Voir remarque 5
38		DOBQ	1200	1224	25 T	Domiciliation bancaire	Voir remarque 5
39		IBBQ	1225	1228	4 T	IBAN – Pays+Clé	Voir remarque 5
40		COBQ	1229	1233	5 T	RIB- Code banque	Voir remarque 5
41		GUBQ	1234	1238	5 T	RIB - Code guichet	Voir remarque 5
42		CPBQ	1239	1249	11 T	RIB - N° de compte	Voir remarque 5
43		CLBQ	1250	1258	9 T	RIB - Clé de contrôle	Voir remarque 5
44		BIBQ	1259	1269	11 T	Code BIC	Voir remarque 5
45		MOPM	1270	1271	2 C	Mode de paiement	Voir remarque 6
46	C F	DJPM	1272	1275	3,0 N	Délai de paiement	Voir remarque 7
47	C F	DMPM	1276	1278	2,0 N	Jour de paiement	Voir remarque 7
48	C F	REFM	1279	1279	1 C	Report à fin de mois	Voir remarque 7
49	C F	SLVA	1280	1280	1 C	Solvabilité	Voir remarque 11
50	C F	PLCR	1281	1293	11,2 N	Plafond de crédit	Voir remarque 8
51	C F	ECFI	1294	1306	11,2 N	En-cours financier	Voir remarque 8
52	C	CREP	1307	1310	4 C	Code représentant	Voir remarque 9
53	C	NREP	1311	1335	25 T	Nom Prénom représent.	Voir remarque 9
54	C	TREP	1336	1350	15 T	Téléphone représentant	Voir remarque 9
55	C	MREP	1351	1410	60 T	Adr e-mail représentant	Voir remarque 9
56	C F	GRRE	1411	1411	1 C	Groupe de relance	Voir remarque 12
57		LTTA	1412	1412	1 C	Compte lettrable (O, N)	Voir remarque 13
58	C F	CACT	1413	1414	2 T	Code TVA	Voir remarque 14
59	C F	CODV	1415	1417	3 C	Code devise ISO	Voir remarque 15
60	C F	GRTR	1418	1418	1 C	Groupe de trésorerie	Voir remarque 16
61	C F	NOFP	1419	1426	8 C	N° fournisseur à payer	Voir remarque 17
62	C F	BQAF	1427	1428	2 C	Banque de paiement	Voir remarque 18
63	C F	BONP	1429	1429	1 C	Bon à payer	Voir remarque 19
64	C F	CESC	1430	1431	2 C	Code escompte	Voir remarque 20
65		EWEB	1432	1491	60 T	Site WEB	Facultatif

Col	Type	Nom	Début	Fin	Type	Description	Commentaires
66		EMAI	1492	1551	60 T	Adresse e-mail	Facultatif
67	C F	NAPE	1552	1557	6 T	Code NAF	Facultatif
68	C F	NCEE	1558	1572	15 T	N° TVA intracomm.	Facultatif
69	C F	ITID	1573	1597	25 T	Id international (Hors CE)	Facultatif
70		SUSP	1598	1598	1 C	Tiers suspendu	Voir remarque 21
71	C F	CLGE	1599	1601	3 C	Code langue	Voir remarque 22
72	C F	NEDI	1602	1611	10 T	N° EDI	Facultatif
73	C F	REFC	1612	1626	15 T	Réf fournisseur/client	Facultatif
74	C F	CFAM	1627	1634	8 C	Code famille	Voir remarque 23
75	C F	CGRP	1635	1642	8 C	Code groupe	Voir remarque 23
76		RACI	1643	1644	2 C	Code racine	Voir remarque 24
77	C F	CZC1	1645	1647	3 C	Code libre 1	Voir remarque 25
78	C F	CZC2	1648	1650	3 C	Code libre 2	Voir remarque 25
79	C F	CZC3	1651	1653	3 C	Code libre 3	Voir remarque 25
80	C F	CZC4	1654	1656	3 C	Code libre 4	Voir remarque 25
81	C F	CZC5	1657	1659	3 C	Code libre 5	Voir remarque 25
82	C F	CZC6	1660	1664	5 T	Code libre 6	Facultatif
83	C F	CZC7	1665	1674	10 T	Code libre 7	Facultatif
84	C F	CZC8	1675	1689	15 T	Code libre 8	Facultatif
85	C F	DTC1	1690	1697	8 D	Date libre 1	Facultatif
86	C F	DTC2	1698	1705	8 D	Date libre 2	Facultatif
87	C F	DTC3	1706	1713	8 D	Date libre 3	Facultatif
88	C F	DTC4	1714	1721	8 D	Date libre 4	Facultatif
89	C F	ZNC1	1722	1736	13,2 N	Zone numérique 1	Facultatif
90	C F	ZNC2	1737	1751	13,2 N	Zone numérique 2	Facultatif
91	C F	ZNC3	1752	1766	13,2 N	Zone numérique 3	Facultatif
92	C F	RTOB	1767	1767	1 C	Référence tiré obligatoire	Voir remarque 26
93	C F	CODB	1768	1771	4 T	Code budgétaire	Voir remarque 27
94	F	TVAD	1772	1772	1 C	TVA sur les débits (O, N)	Voir remarque 27
95	C	NCON	1773	1822	50 T	Nom Prénom du contact	Voir remarque 28
96	C	FONC	1823	1872	50 T	Fonction du contact	Voir remarque 28
97	C	CTEL	1873	1892	20 T	Téléphone du contact	Voir remarque 28
98	C	CLPO	1893	1912	20 T	Tél. portable du contact	Voir remarque 28
99	C	CMAI	1913	1972	60 T	Email du contact	Voir remarque 28
100	C	CSUS	1973	1973	1 T	Contact suspendu	Voir remarque 28
101	C F	NMBI	1974	2043	70 T	Intitulé du cpte bancaire int.	Voir remarque 29
102	C F	RSBQ	2044	2078	35 T	Raison sociale banque int.	Voir remarque 29
103	C F	ADSI	2079	2079	1 T	Adresse structurée de la banque int.	Voir remarque 29
104	C F	ADB1	2080	2114	35 T	Adresse ligne 1 banque int.	Voir remarque 29
105	C F	ADB2	2115	2149	35 T	Adresse ligne 2 banque int.	Voir remarque 29
106	C F	ADB3	2150	2184	35 T	Adresse ligne 3 banque int.	Voir remarque 29
107	C F	DEPI	2185	2254	70 T	Département / Service de la banque int.	Voir remarque 29
108	C F	SUBI	2255	2324	70 T	Subdivision de la banque int.	Voir remarque 29
109	C F	NUMI	2325	2340	16 T	N° dans la voie de la banque int.	Voir remarque 29
110	C F	NOMI	2341	2410	70 T	Nom de la voie de la banque int.	Voir remarque 29
111	C F	IMMI	2411	2445	35 T	Nom du bâtiment de la banque int.	Voir remarque 29
112	C F	ETAI	2446	2515	70 T	Etage de la banque int.	Voir remarque 29
113	C F	BPOI	2516	2531	16 T	Boîte postale de la banque int.	Voir remarque 29
114	C F	LIEI	2532	2601	70 T	Lieu / local de la banque int.	Voir remarque 29

Col	Type	Nom	Début	Fin	Type	Description	Commentaires
115	C F	COPI	2602	2617	16 T	Code Postal de la banque int.	Voir remarque 29
116	C F	BUII	2618	2652	35 T	Ville de la banque int.	Voir remarque 29
117	C F	LOCI	2653	2687	35 T	Localité de la banque int.	Voir remarque 29
118	C F	DISI	2688	2722	35 T	District de la banque int.	Voir remarque 29
119	C F	COMI	2723	2757	35 T	Comté / Etat / Région de la banque int.	Voir remarque 29
120	C F	CPAX	2758	2759	2 T	Code pays de la banque int.	Voir remarque 29
121	C F	CODX	2760	2762	3 T	Code devise ISO du compte int.	Voir remarque 29
122	C F	IDNA	2763	2779	17 T	Identification nationale du compte int.	Voir remarque 29
123	C F	CIMF	2780	2781	2 C	Code imputation des frais du compte int.	<b>13</b> =Bénéficiaire <b>14</b> =Partagés <b>15</b> =Emetteur
124	C F	IBAN	2782	2815	34 T	IBAN du compte int.	Voir remarque 29
125	C F	CBIC	2816	2826	11 T	Code BIC du compte int.	Voir remarque 29

### Remarque 1 - N° de tiers

Le N° doit être constitué de lettres majuscules ou de chiffres ; au moins 5 caractères doivent être renseignés, calés à gauche. Si le N° comporte des espaces, ceux-ci ne peuvent se trouver que sur la partie droite du N°. Les N° de clients et de fournisseurs peuvent se croiser.

Attention : le N° de tiers ne doit pas comporter le code racine (2 caractères identifiant le compte collectif auquel le compte se rattache). Dans LDCompta, chaque compte client peut être mouvementé pour chaque collectif client, et il en est de même pour les fournisseurs.

### Remarque 2 – Type de tiers

Le type de tiers ne peut être renseigné que pour les clients. Il s'agit d'une donnée importante du client dans le cadre de la réforme de la facturation électronique. Elle permet d'une part de définir le mode de transmission des factures (E-invoicing ou E-reporting) et d'autre part de conditionner les contrôles à effectuer sur les différentes zones du client (SIRET, N° TVA, ...).

Les valeurs autorisées sont les suivantes :

- 0 ou C = Particulier (B2C)
- 1 ou B = Entreprise / Asso. assujettie / Personne morale (B2B)
- 2 ou G = Administration Française (B2G)
- 3 ou I = International (B2Bi)
- 4 ou M = Ministère de la Justice
- 5 ou A = Asso. / Société non assujettie

### Remarque 3 - Nom abrégé, Libellé interne et Raison sociale

Une au moins des trois zones est obligatoire. Dans le cas où une ou deux de ces zones ne sont pas renseignées, on applique les règles suivantes :

- Le nom abrégé reçoit le libellé interne si renseigné, la raison sociale sinon
- Le libellé interne reçoit la raison sociale si renseignée, le nom abrégé sinon

- La raison sociale reçoit le libellé interne si renseigné, le nom abrégé sinon

Sachez que les zones Nom abrégé et Libellé interne sont utilisées comme critère de tri et de recherche rapide dans LDCompta. Ces trois zones seront automatiquement ramenées en majuscule.

Remarque : la zone Libellé interne ne doit pas être renseignée dans le cas d'une fiche « autre auxiliaire ».

#### Remarque 4 – Adresse du tiers

Afin de satisfaire aux exigences bancaires, il peut être demandé de fournir une adresse structurée pour le tiers. Il faut donc distinguer 2 cas :

**Premier cas** : Avec une adresse structurée.

La zone *ADST - Adresse structurée* doit être renseignée avec la valeur « O ». Les zones CAD1 et CADR (Adresse – Ligne 1 et 2) ne doivent pas être renseignées (*à blanc*). Les autres zones (DEPT, SUBD, NUME, NVOI, IMME, ETAG, BPOS, LIEU, COPO, BUDI, LOCA, DIST, COMT) peuvent être renseignées (elles sont toutes facultatives).

Dans ce cas, la zone NVOI (Adresse – Ligne 3) doit contenir uniquement le nom de la voie (le n° dans la voie étant à indiquer dans la zone NUME). **ATTN** : La zone BUDI est alors limitée à 35 caractères. Les caractères suivants sont ignorés.

L'ancienne adresse (3 lignes), dans la fiche du tiers, sera remplie à partir des informations de l'adresse structurée.

**Deuxième cas** : Sans adresse structurée (ancienne adresse, inscrite dans la fiche du tiers).

La zone *ADST - Adresse structurée* doit être renseignée avec la valeur « N » ou ne pas être renseignée. Les zones CAD1, CADR et NVOI (Adresse – Ligne 1, 2 et 3) peuvent être renseignées (elles sont facultatives) et les autres zones (DEPT, SUBD, NUME, IMME, ETAG, BPOS, LIEU, COPO, BUDI, LOCA, DIST, COMT) ne doivent pas être renseignées (*à blanc*).

Dans ce cas, la zone NVOI contient la 3<sup>ème</sup> ligne d'adresse, sans précision de ce qu'elle représente. **ATTN** : La zone NVOI est alors limitée à 40 caractères (comme CAD1 et CADR) et la zone COPO est limitée à 5 caractères. Les caractères suivants sont ignorés.

Le code pays est facultatif. S'il est renseigné, il est contrôlé par rapport aux codes pays contenus dans la table CPTPYS de LDCompta. Il faut utiliser la codification UPU-ISO.

Lors de la validation d'une fiche tiers par la procédure d'interface, si le code pays indiqué pour le tiers diffère de celui préexistant dans la fiche (ou lors de la création d'une fiche), le système remplace le libellé pays préexistant dans la fiche par le libellé du pays fourni dans la table des pays CPTPYS.

#### Remarque 5 – Coordonnées bancaires

Les zones constituant la domiciliation bancaire sont facultatives. Ces zones permettent de porter soit un RIB, soit un IBAN. La différence se fait sur la présence d'une valeur dans la zone IBBQ : si cette zone est renseignée, on attend un IBAN (et le contrôle de cohérence du N° de compte IBAN sera effectué). Sinon, on attend un RIB. Dans le cas d'un RIB, si la clé de contrôle du RIB est renseignée, il y aura contrôle de la validité du RIB ; si ce contrôle échoue, une anomalie est signalée, toutes les zones de la domiciliation sont ignorées, mais la fiche est quand même créée ou modifiée en comptabilité avec les autres données présentes dans le fichier texte.

Gestion du multi-RIB (ou multi IBAN) :

Pour ce qui est des comptes « autres auxiliaires », un seul compte bancaire peut être enregistré. Le compte bancaire fourni dans le fichier texte annule et remplace le compte bancaire déjà connu en comptabilité en cas de modification de fiche. La zone RIB principal est ignorée.

Pour ce qui est des clients et des fournisseurs, il est possible d'enregistrer plusieurs comptes bancaires en comptabilité (le multi-RIB fournisseur est possible depuis la version 10 seulement, et ce même si on interface dans un fichier au format Version 9). Le principe est le suivant :

- Lors de la création d'une fiche client ou fournisseur, le compte bancaire indiqué dans le fichier texte est enregistré en tant que RIB principal (pour les clients, le RIB principal est celui qui est proposé par défaut dans la saisie des règlements clients ; pour les fournisseurs, le RIB principal est celui qui sélectionné par défaut en cas de paiement par virement) ;
- Lors de la modification d'une fiche client ou fournisseur,
  - ⇒ Si un compte bancaire est fourni dans le fichier texte et si la zone RIB principal est égale à **P**, alors le compte bancaire en question est enregistré en tant que compte bancaire principal, le compte bancaire principal antérieur devenant compte bancaire secondaire ;
  - ⇒ Si un compte bancaire est fourni dans le fichier texte, si la zone RIB principal est différente de **P** et qu'aucun compte bancaire ne figure encore dans la fiche client ou fournisseur en comptabilité, alors le compte bancaire en question est enregistré là aussi en tant que compte bancaire principal ;
  - ⇒ Si un compte bancaire est fourni dans le fichier texte, si la zone RIB principal est différente de **P**, et si un compte bancaire principal figure déjà dans la fiche client ou fournisseur en comptabilité, alors le compte bancaire en question est enregistré en tant que compte bancaire secondaire, à condition toutefois que ce RIB n'existe pas déjà dans la liste des RIB du client ou du fournisseur.

Compte tenu de ce principe de mise à jour, pour un client ou un fournisseur ayant plusieurs comptes bancaires, il faut créer autant de lignes dans le fichier texte que vous avez de comptes bancaires, en repérant éventuellement le compte bancaire principal (à défaut, le premier compte bancaire reçu sera le compte bancaire principal). Les lignes seront identiques à l'exception des zones Domiciliation bancaire, Titulaire du compte, IBAN et RIB, et éventuellement RIB principal.

NB : Le titulaire du compte bancaire (zone *NMBQ*) a été ajouté à la suite de la mise en place, par les banques, lors des transactions bancaires, du contrôle du titulaire du compte qui leur est imposé avant d'autoriser la transaction. Cette zone permet de gérer un nom de titulaire différent de la raison sociale du tiers. Si elle n'est pas renseignée, c'est la raison sociale qui sera utilisée lors des transactions bancaires. Il est donc déconseillé de renseigner cette zone si la valeur est identique à la raison sociale.

### **Remarque 6 - Mode de paiement**

Le mode de paiement est contrôlé par rapport à la table des modes de paiement définie en comptabilité. Il est donc vivement conseillé que les codifications utilisées en gestion commerciale et en comptabilité soient rigoureusement identiques. Attention : aucune synchronisation automatique n'est prévue entre les modes de paiement en gestion commerciale et ceux de la comptabilité. Si un mode de paiement est créé en gestion commerciale, il devra l'être également en comptabilité.

Si le mode de paiement indiqué est de type *Virement* (ce qui est défini dans les paramètres modes de paiement), la présence d'un RIB complet et valide (contrôle de la clé RIB) est requise pour le fournisseur. Si le fournisseur référence un autre fournisseur en tant que fournisseur à payer, c'est alors la présence d'un RIB pour ce fournisseur à payer qui est requise.

En cas de valeur non renseignée ou invalide, une anomalie est signalée et la mise à jour est opérée en appliquant les règles décrites au chapitre 3.3.

### Remarque 7 - Conditions de paiement

Indiquez d'une part le nombre de jours dans la zone DJPM :

- Soit en multiple de 30 pour un calcul en nombre de mois (Exemple : 30, 60, 90...)
- Soit en nombre de jours exact (Exemple : 45).

Indiquez d'autre part le décalage calculé sur la date d'arrivée :

- Soit M=fin de Mois dans la zone REFM, plus éventuellement un jour de paiement dans la zone DMPM  
(Exemple : M / 10 pour Fin de mois le 10 du mois suivant)
- Soit Q=fin de Quinzaine dans la zone REFM, plus éventuellement le jour de la première quinzaine du mois dans la zone DMPM  
(Exemple : Q / 5 pour un décalage aux 5 et 20 de chaque mois)
- Soit D=fin de Décade dans la zone REFM, plus éventuellement le jour de la première décade du mois dans la zone DMPM  
(Exemple : D / 0 pour un décalage aux 10, 20 et 30 de chaque mois)
- Soit J=Jour de la semaine dans la zone REFM, avec le jour de la semaine souhaité dans la zone DMPM : 1=Lundi, 2=Mardi...  
(Exemple : J / 2 pour un décalage au mardi)

En cas de valeur non renseignée ou invalide, une anomalie est signalée et la mise à jour est opérée en appliquant les règles décrites au chapitre 3.3.

### Remarque 8 - Plafond de crédit et en-cours financier

Ces deux zones ne peuvent être renseignées que pour une fiche client, mais elles restent facultatives. Pour une fiche fournisseur ou autre auxiliaire, elles doivent être laissées à zéro.

Le plafond de crédit est utilisé en comptabilité sur l'écran de consultation de l'en-cours financier d'un client. L'en-cours financier de la fiche client est une zone qui est calculée par le progiciel comptable ; elle ne doit donc normalement pas être renseignée dans le fichier texte à importer.

### Remarque 9 - Zones Représentant

Ces quatre zones CREP, NREP, TREP et MREP ne peuvent être renseignées que pour une fiche client, mais elles restent facultatives. Pour une fiche fournisseur, elles doivent être laissées à blanc. Les zones représentants sont utilisées dans LDCompta au niveau des relances clients ; on peut par exemple faire figurer le nom du représentant sur une lettre de relance, sélectionner les clients à relancer en fonction du représentant, ou encore imprimer les lettres de relances triées par code représentant.

Le fait de renseigner ces quatre zones représentant permet d'une part d'enregistrer le code représentant au niveau de la fiche du client, d'autre part de créer ou modifier le représentant dans la table des représentants. En effet, le seul fait de renseigner un nouveau code au niveau d'une fiche client aura pour effet de créer une fiche représentant dans la table des représentants de LDCompta. De même, chaque fois que vous spécifiez le nom et/ou le N° de téléphone et/ou l'adresse mail du représentant dans un enregistrement client, ceux-ci sont répercutés dans la table des représentants de LDCompta.

**Remarque 10 - N° SIRET**

Si la zone *SIRE* est renseignée, un contrôle (non bloquant) de validité du N° SIRET est effectué. Si on passe outre ce contrôle, le N° SIRET sera enregistré en l'état dans LDCompta. Pour une fiche autre auxiliaire, cette zone doit être laissée à blanc

**Remarque 11 - Solvabilité (Zone SLVA)**

Cette zone ne doit être renseignée que pour une fiche client ; pour une fiche fournisseur ou autre auxiliaire, elle doit être laissée à blanc. Cette zone n'est pas réellement utilisée en standard dans LDCompta ; elle ne figure qu'à titre d'information. Elle ne peut prendre que deux valeurs : **O** pour Oui ou **N** pour Non.

En cas de valeur non renseignée, une valeur par défaut est prise, selon les règles décrites au chapitre 3.3. En cas de valeur invalide, une anomalie est signalée et la mise à jour est opérée en appliquant les règles décrites au chapitre 3.3.

**Remarque 12 - Groupe de relance (Zone GRRE)**

Cette zone ne doit être renseignée que pour une fiche client ; pour une fiche fournisseur ou autre auxiliaire, elle doit être laissée à blanc. Ce code permet de classer les clients en différents groupes, ces groupes permettant ensuite d'appliquer des conditions de relance différentes. Par exemple, on peut créer un groupe spécifique pour les clients devant être relancés par des lettres en anglais.

Le groupe de relance ne peut prendre que des valeurs numériques comprises entre **0** et **9**. Le groupe 0 est un groupe particulier permettant d'isoler les clients ne devant jamais être relancés (comptes clients comptants par exemple).

En cas de valeur non renseignée pour une fiche client, une valeur par défaut est prise, selon les règles décrites au chapitre 3.3. En cas de valeur invalide, une anomalie est signalée et la mise à jour est opérée en appliquant les règles décrites au chapitre 3.3.

**Remarque 13 - Compte lettrable (Zone LTTA)**

Cette zone ne peut prendre que deux valeurs : **O** pour Oui ou **N** pour Non.

En cas de valeur non renseignée, une valeur par défaut est prise, selon les règles décrites au chapitre 3.3. En cas de valeur invalide, une anomalie est signalée et la mise à jour est opérée en appliquant les règles décrites au chapitre 3.3.

**Remarque 14 - Code TVA (Zone CACT)**

Cette zone est utilisée principalement pour identifier les différents types d'exonération de TVA, en relation avec le module de suivi de la TVA sur les encaissements et décaissements. Ce code, lorsqu'il est renseigné, est contrôlé par rapport à la table des codes TVA de LDCompta. La valeur portée dans le fichier texte, si elle est différente de blanc, est répercutée en l'état dans la fiche client ou fournisseur. Dans le cas d'une fiche « autre auxiliaire », cette zone doit être laissée à blanc.

En cas de valeur non renseignée, une valeur par défaut est éventuellement prise, selon les règles décrites au chapitre 3.3. En cas de valeur invalide, une anomalie est signalée et la mise à jour est opérée en appliquant les règles décrites au chapitre 3.3.

**Remarque 15 - Code devise (Zone CODV)**

Cette zone est facultative dans LDCompta. Si le code devise n'est pas renseigné dans une fiche client ou fournisseur, le tiers est supposé travailler dans la devise de référence définie dans LDCompta. Dans le cas d'une fiche « autre auxiliaire », cette zone doit être laissée à blanc.

**Attention** : le code devise porté dans le fichier texte est contrôlé par rapport à la table des devises définie en comptabilité. Aucune synchronisation automatique n'est prévue entre les codes devises utilisés en gestion commerciale et ceux définis en comptabilité. Si un code devise est créé en gestion commerciale, il devra l'être également en comptabilité. Il en est de même pour la gestion des cours devises.

En cas de valeur non renseignée, une valeur par défaut est éventuellement prise, selon les règles décrites au chapitre 3.3. En cas de valeur invalide, une anomalie est signalée et la mise à jour est opérée en appliquant les règles décrites au chapitre 3.3.

#### **Remarque 16 - Groupe de trésorerie (Zone GRTR)**

Ce code permet de classer les clients et fournisseurs en différents groupes qui sont utilisés dans le module Trésorerie prévisionnelle de LDCompta. Dans le cas d'une fiche « autre auxiliaire », cette zone doit être laissée à blanc.

Le groupe de trésorerie ne peut prendre que des valeurs numériques comprises entre **0** et **9**. Le groupe 0 est un groupe particulier permettant d'isoler les tiers devant être ignorés sur les états de trésorerie (comptes clients douteux par exemple).

En cas de valeur non renseignée, une valeur par défaut est prise, selon les règles décrites au chapitre 3.3. En cas de valeur invalide, une anomalie est signalée et la mise à jour est opérée en appliquant les règles décrites au chapitre 3.3.

#### **Remarque 17 - N° fournisseur à payer (Zone NOFP)**

Cette zone ne peut être renseignée que pour une fiche fournisseur ; pour une fiche client ou autre auxiliaire, elle doit être laissée à blanc. Cette zone permet d'indiquer le N° du fournisseur auquel devront être réglées, dans le module de règlement automatique des fournisseurs, les factures enregistrées ultérieurement pour ce fournisseur. La zone ne doit être renseignée que dans le cas où le fournisseur à payer est différent du fournisseur émetteur de la facture. Ce N° fournisseur à payer, s'il est renseigné, doit correspondre à un fournisseur existant déjà dans le fichier des fournisseurs, ou défini dans ce même fichier d'interface avant le fournisseur lui faisant référence.

#### **Remarque 18 - Banque de paiement (Zone BQAF)**

Cette zone peut être renseignée pour une fiche client ou fournisseur ; pour une fiche autre auxiliaire, elle doit être laissée à blanc.

Dans le cas d'un client, cette zone facultative permet d'indiquer la banque de paiement préférentielle du client. Cette valeur est utile notamment lors de l'émission de prélèvements clients.

Dans le cas d'un fournisseur, cette zone facultative permet d'indiquer la banque de paiement préférentielle pour ce fournisseur. Lors de l'enregistrement ultérieur d'une facture dans l'échéancier fournisseur, c'est cette banque qui sera présélectionnée.

En cas de valeur non renseignée, une valeur par défaut est éventuellement prise, selon les règles décrites au chapitre 3.3. En cas de valeur invalide, une anomalie est signalée et la mise à jour est opérée en appliquant les règles décrites au chapitre 3.3.

#### **Remarque 19 - Bon à payer (Zone BONP)**

Cette zone ne peut être renseignée que pour une fiche fournisseur ; pour une fiche client ou autre auxiliaire, elle doit être laissée à blanc. Cette zone, qui est facultative, définit la valeur par défaut du bon à payer, valeur proposée lors de l'ajout d'une facture dans l'échéancier fournisseur. Les valeurs

possibles **O**, **N** ou *Blanc*. Cette valeur de bon à payer par défaut est utilisée tant en saisie d'écritures par pièce ou folio, qu'en interface de factures, si la zone **BONP** n'est pas renseignée dans le fichier d'interface, pour l'enregistrement correspondant à la facture, enregistrement de type **E**.

En cas de valeur non renseignée, une valeur par défaut est éventuellement prise, selon les règles décrites au chapitre 3.3. En cas de valeur invalide, une anomalie est signalée et la mise à jour est opérée en appliquant les règles décrites au chapitre 3.3.

#### **Remarque 20 - Code escompte (Zone CESC)**

Cette zone ne peut être renseignée que pour une fiche fournisseur ; pour une fiche client ou autre auxiliaire, elle doit être laissée à blanc. Cette zone, si elle est renseignée, est contrôlée par rapport à la table des codes escomptes définie en comptabilité.

En cas de valeur non renseignée, une valeur par défaut est éventuellement prise, selon les règles décrites au chapitre 3.3. En cas de valeur invalide, une anomalie est signalée et la mise à jour est opérée en appliquant les règles décrites au chapitre 3.3.

#### **Remarque 21 - Tiers suspendu (Zone SUSP)**

Cette zone ne peut prendre que deux valeurs : **O** pour Oui ou **N** pour Non. Si la zone n'est pas renseignée dans le fichier texte ou comporte une valeur différente de celles indiquées précédemment, en création de fiche la zone sera initialisée soit à partir de la fiche type (Voir *Fiche société*, Onglet *Module*), soit à **N=Non**, si cette fiche type n'est pas définie ; en modification de fiche, la valeur déjà connue en comptabilité sera conservée.

En cas de valeur non renseignée, une valeur par défaut est prise, selon les règles décrites au chapitre 3.3. En cas de valeur invalide, une anomalie est signalée et la mise à jour est opérée en appliquant les règles décrites au chapitre 3.3.

#### **Remarque 22 - Code langue (Zone CLGE)**

Cette zone, si elle est renseignée, est contrôlée par rapport à la table des codes langues définie en comptabilité.

Pour une fiche autre auxiliaire, cette zone doit être laissée à blanc.

Remarque : il est possible de créer les codes langues « à la volée » dans l'interface, en intercalant des enregistrements de type **T**, avec le code enregistrement LGE. Voir paragraphe *Remarque 3 - Code de TVA*

**Cette** zone est à renseigner uniquement pour indiquer le code de TVA qui sera utilisé avec le compte HT. Elle ne doit donc pas être renseignée pour les autres comptes.

## 2.5 - Description de l'enregistrement Tables diverses.

En cas de valeur non renseignée, une valeur par défaut est éventuellement prise, selon les règles décrites au chapitre 3.3. En cas de valeur invalide, une anomalie est signalée et la mise à jour est opérée en appliquant les règles décrites au chapitre 3.3.

### **Remarque 23 - Code groupe (Zone CGRP) et Code famille (Zone CGRC)**

Ces deux zones, si elles sont renseignées, sont contrôlées respectivement par rapport à la table des codes groupes et des codes familles définies en comptabilité, sachant qu'il existe une table des groupes clients, une table des familles clients, une table des groupes fournisseurs et une table des familles fournisseurs.

Pour une fiche autre auxiliaire, cette zone doit être laissée à blanc.

Remarque : il est possible de créer (ou modifier) les codes groupes et familles « à la volée » dans l'interface, en intercalant des enregistrements de type **T**, avec des codes enregistrements GRC, FAC, GRF, FAF selon le cas. Voir paragraphe *Remarque 3 - Code de TVA*

**Cette** zone est à renseigner uniquement pour indiquer le code de TVA qui sera utilisé avec le compte HT. Elle ne doit donc pas être renseignée pour les autres comptes.

## 2.5 - Description de l'enregistrement Tables diverses.

En cas de valeur non renseignée, une valeur par défaut est éventuellement prise, selon les règles décrites au chapitre 3.3. En cas de valeur invalide, une anomalie est signalée et la mise à jour est opérée en appliquant les règles décrites au chapitre 3.3.

### **Remarque 24 - Code racine (Zone RACI)**

Cette zone est obligatoire dans le cas d'un compte autre auxiliaire, facultative dans le cas des fiches clients et fournisseurs. Cette zone, si elle est renseignée, est contrôlée par rapport à la table des codes comptes collectifs définie en comptabilité. De plus, le type d'enregistrement lu dans le fichier d'interface (C, F ou X) doit être cohérent par rapport à la nature du compte collectif définie dans LDCompta : client, fournisseur ou autre auxiliaire.

En cas de valeur non renseignée, une valeur par défaut est éventuellement prise, selon les règles décrites au chapitre 3.3. En cas de valeur invalide, une anomalie est signalée et la mise à jour est opérée en appliquant les règles décrites au chapitre 3.3.

### **Remarque 25 - Codes libres 1 à 5 (Zone CZC1 à CZC5)**

Ces cinq zones, si elles sont renseignées, sont contrôlées par rapport aux tables correspondantes définies en comptabilité, sachant qu'il existe au total dix tables distinctes dans LDCompta correspondant aux 5 codes libres possibles dans une fiche client ou dans une fiche fournisseur. Pour une fiche autre auxiliaire, ces zones doivent être laissées à blanc.

Remarque : il est possible de créer (ou modifier) les codes libres « à la volée » dans l'interface, en intercalant des enregistrements de type **T**, avec des codes enregistrements CZ1 à CZ5, ou FZ1 à FZ5, selon le cas. Voir paragraphe *Remarque 3 - Code de TVA*

**Cette** zone est à renseigner uniquement pour indiquer le code de TVA qui sera utilisé avec le compte HT. Elle ne doit donc pas être renseignée pour les autres comptes.

## 2.5 - Description de l'enregistrement Tables diverses.

En cas de valeur non renseignée, une valeur par défaut est éventuellement prise, selon les règles décrites au chapitre 3.3. En cas de valeur invalide, une anomalie est signalée et la mise à jour est opérée en appliquant les règles décrites au chapitre 3.3.

### **Remarque 26 - Référence tiré obligatoire (Zone RTOB)**

Cette zone ne doit être renseignée que pour une fiche client ; pour une fiche fournisseur ou autre auxiliaire, elle doit être laissée à blanc. Elle ne peut prendre que les valeurs : **O** ou **1** pour Oui, **N** ou **0** (zéro) pour Non.

En cas de valeur non renseignée, une valeur par défaut est prise, selon les règles décrites au chapitre 3.3. En cas de valeur invalide, une anomalie est signalée et la mise à jour est opérée en appliquant les règles décrites au chapitre 3.3.

### **Remarque 27 – Code budgétaire et TVA sur les débits**

La zone CODB – Code Budgétaire n'est à renseigner que pour les clients et fournisseurs, s'ils sont exportés dans l'export de trésorerie. Ce code doit correspondre aux codes présents dans le fichier des codes budgétaires utilisé par cet export (<Répertoire des sous-répertoires>\Interfaces\EXPAUT.INI).

La zone TVAD – TVA sur débit ne doit être renseignées que pour une fiche fournisseur. Là aussi, cette zone n'est utilisée que pour l'export de trésorerie.

NB : Pour ceux qui utilisaient l'export de trésorerie jusqu'en version 11 de LDCompta, ces zones correspondent à ce qui était alors inscrit dans le code libre n° 6.

Si cet export n'est pas utilisé, ces zones doivent être laissés à blanc.

### **Remarque 28 – Contact du client**

Les zones NCON, FONC, CTCL, CLPO, CMAI et CSUS sont facultatives, mais ne peuvent être renseignées que pour les clients. Elles permettent de créer un contact de relance pour le client. Le contact est créé à partir de son nom (zone NCON). Si un contact pour ce client existe avec ce même nom, il est modifié. Sinon, un nouveau contact est créé et ce contact devient le contact pour relance du client.

Il est possible d'intégrer plusieurs contacts différents pour un même client. Il suffit pour cela d'inscrire plusieurs fois l'enregistrement de type C pour le client, avec les zones du contact différentes. ATTENTION : Le dernier contact intégré sera celui qui sera enregistré dans la fiche client comme contact pour les relances.

### **Remarque 29 – Coordonnées bancaires internationales**

Les zones de coordonnées bancaires internationales (noté « int. » dans la liste des zones) ne peuvent être renseignées que pour un client ou un fournisseur.

La zone NMBI fonctionne à l'identique de la zone NMBQ des coordonnées bancaires SEPA (voir remarque 5).

L'adresse de la banque fonctionne comme l'adresse principale du tiers (voir remarque 4), à la différence près que le code postal et la ville sont renseignées dans la 3<sup>ème</sup> ligne d'adresse de l'adresse non structurée.

Si l'adresse est structurée (zones ADSI=O), les zones ADB1, ADB2 ne doivent pas être renseignées.

Si l'adresse n'est pas structurée, les zones DEPI, SUBI, NUMI, NOMI, IMMI, ETAI, BPOI, LIEI, COPI, BUII, LOCI, DISI, COMI ne doivent pas être renseignées.

## **2.7 - Description de l'enregistrement Ecritures comptables**

Ce type d'enregistrement doit être utilisé pour intégrer :

- Soit des écritures en comptabilité générale, qu'il y ait ou non ventilation de ces écritures en comptabilité analytique ; il s'agit alors d'enregistrements de type **E** ;
- Soit des écritures en comptabilité analytique ne movimentant pas la comptabilité générale (OD analytiques, de section à section) ; il s'agit alors d'enregistrements de type **A**.

Chaque ligne portée dans le fichier texte donnera lieu à la comptabilisation d'une écriture en comptabilité générale ou analytique, sauf dans le cas d'une ventilation analytique multiple pour une écriture de comptabilité générale (voir remarque 3, 3<sup>ème</sup> cas).

**Description de l'enregistrement de type E ou A**

Section du fichier de description : [ECRITURES]

Col.	Nom	Début	Fin	Type	Description	Commentaires
1	TYPE	1	1	1 C	Type d'enregistrement	<b>E ou A</b> , Voir remarque 3
2	JNAL	2	3	2 C	Code journal	
3	NECR	4	11	7,0 N	N° écriture	Voir remarque 1
4	NPIE	12	46	35 T	N° pièce	Voir remarque 4
5	DATP	47	54	8 D	Date pièce	
6	LIBE	55	104	50 T	Libellé	
7	DATH	105	112	8 D	Date échéance	
8	CNPI	113	114	2 C	Code nature pièce	Voir remarque 8
9	RACI	115	116	2 C	Racine compte collectif	Voir remarque 2
10	MONT	117	131	13,2 N	Montant en euros	Voir remarque 5
11	CODC	132	132	1 C	Code Débit/Crédit	<b>D ou C</b>
12	CPTG	133	140	8 C	Compte Général	Voir remarque 2
13	DATE	141	148	8 D	Date	Date comptable
14	CLET	149	151	3 T	Code lettrage	<i>A blanc, sauf remarque 6</i>
15	DATL	152	159	8 D	Date lettrage	<i>A blanc, sauf remarque 6</i>
16	CPTA	160	167	8 C	Compte auxiliaire	Voir remarque 2
17	CNAT	168	168	1 C	Code nature tiers	Voir remarque 2
18	CTRE	169	170	2 C	Code trésorerie	Voir remarque 9
19	NORL	171	171	1 C	N° de relance	Voir remarque 7
20	DATV	172	179	8 D	Date valeur	
21	REFD	180	229	50 T	Référence document	Voir remarque 4
22	NECA	230	233	3,0 N	N° séquence analytique	Voir remarque 3
23	CSEC	234	243	10 C	Code section (axe anal. 1)	Voir remarque 3
24	CAFF	244	253	10 C	Code affaire (axe anal. 2)	Voir remarque 3
25	CDES	254	263	10 C	Code destination (axe 3)	Voir remarque 3
26	QTUE	264	273	8,3 N	Quantité analytique	Voir remarque 3
27	MTDV	274	288	13,2 N	Montant en devises	Voir remarque 5
28	CODV	289	291	3 C	Code devise ISO	Voir remarque 5
29	TXDV	292	304	11,7 N	Taux de la devise	Voir remarque 5
30	MOPM	305	306	2 C	Mode de paiement	Voir remarque 10
31	BONP	307	307	1 C	Bon à payer	Voir remarque 10
32	BQAF	308	309	1 C	Code banque affectation	Voir remarque 10
33	ECES	310	310	1 C	Echéance escomptable	Voir remarque 10
34	TXTL	311	822	512 T	Zone texte libre	Voir remarque 11
35	ECRM	823	823	1 C	Ecriture modifiable (O, N)	Voir remarque 12
36	CMRF	824	824	1 C	Alim. Ech. Fournis. (O, N)	Voir remarque 10
37	DATK	825	832	8 D	Date création	Voir remarque 13
38	HEUK	833	838	6 H	Heure création	Voir remarque 13

**Remarque 1 - N° écriture**

Il s'agit d'un N° d'ordre permettant d'identifier chaque ligne dans le fichier de façon unique. Ce N° doit être renseigné en commençant à 1 (ou toute autre valeur) pour chaque nouveau lot d'écritures à importer, puis en ajoutant 1 à chaque nouvelle écriture. Il ne doit jamais y avoir de doublon sur ce N° dans le fichier, sauf en cas de ventilation analytique multiple pour une écriture de comptabilité générale (dans ce cas, on utilise le N° de séquence analytique pour distinguer les différentes lignes constituant l'écriture, voir remarque 3).

Il n'existe aucun lien direct entre ce N° d'écriture porté dans le fichier texte et le N° d'écriture qui sera attribué lors de l'ajout de l'écriture dans l'historique comptable.

**Remarque 2 - N° de compte**

Il faut distinguer 2 cas :

**Premier cas** : Ecriture de comptabilité générale

RACI	Racine compte collectif	<i>A blanc</i>
CPTG	Compte général	N° du compte général
CPTA	Compte auxiliaire	<i>A blanc</i>
CNAT	Code nature tiers	<i>A blanc</i>

**Deuxième cas** : Ecriture de comptabilité auxiliaire

RACI	Racine compte collectif	<i>A blanc</i> (ou Code racine compte collectif)
CPTG	Compte général	N° du compte collectif
CPTA	Compte auxiliaire	N° du compte auxiliaire
CNAT	Code nature tiers	<i>A blanc, ou</i> C si client, F si fournisseur, A si autre auxiliaire.

**Remarque 3 – Comptabilisation analytique**

Il faut distinguer 4 cas :

**Premier cas** : Ecriture de comptabilité générale sans imputation analytique

TYPE	Type d'enregistrement	<i>Egal à E</i>
NECA	N° séquence analytique	<i>A zéro</i>
CSEC	Code section (axe 1)	<i>A blanc</i>
CAFF	Code affaire (axe 2)	<i>A blanc</i>
CDES	Code affaire (axe 3)	<i>A blanc</i>
QTUE	Quantité	<i>A blanc</i>

**Deuxième cas** : Ecriture de comptabilité générale avec imputation analytique

« unique » : une seule section, une seule affaire, une seule destination. Le code utilisé sur chacun des 3 axes peut être celui d'une table de ventilation, ce qui donnera lieu alors à une ventilation « finale » multiple.

TYPE	Type d'enregistrement	<i>Egal à E</i>
NECA	N° séquence analytique	<i>A zéro</i>
CSEC	Code section (axe1)	Code section ou table de ventil.
CAFF	Code affaire (axe2)	Code affaire ou table de ventilation
CDES	Code destination (axe3)	Code destination ou table de ventil.
QTUE	Quantité	<i>Facultatif</i>

**Troisième cas** : Ecriture de comptabilité générale avec imputation analytique

sur plusieurs sections ou plusieurs affaires ou plusieurs destinations.

Dans ce cas de figure, l'écriture doit être décomposée en plusieurs enregistrements :

Premier enregistrement pour le montant global à passer en comptabilité générale :

TYPE	Type d'enregistrement	<i>Egal à E</i>
MONT	Montant	Montant à passer en compta générale
CODC	Code débit crédit	Sens de l'écriture en compta générale
NECA	N° séquence analytique	<i>Egal à 1</i>
CSEC	Code section (axe1)	<i>A blanc</i>
CAFF	Code affaire (axe 2)	<i>A blanc</i>
CDES	Code destination (axe 3)	<i>A blanc</i>
QTUE	Quantité	<i>A blanc</i>

Enregistrements suivants pour chaque couple section/affaire analytique à mouvementer :

TYPE	Type d'enregistrement	<i>Egal à E</i>
MONT	Montant	Montant à imputer sur le code analyt.
CODC	Code débit crédit	Sens à imputer sur le code analytique.
NECA	N° séquence analytique	De 2 à N
CSEC	Code section (axe1)	Code section ou table de ventil.
CAFF	Code affaire (axe 2)	Code affaire ou table de ventilation
CDES	Code destination (axe 3)	Code destination ou table de ventil.
QTUE	Quantité	<i>Facultatif</i>

Toutes les autres zones de cet enregistrement doivent être identiques à celles du premier enregistrement (celui portant le N° de séquence 1).

De plus, la somme des montants de ces enregistrements *suite* doit être égale au montant du premier enregistrement (celui portant le N° de séquence 1).

**Quatrième cas** : Ecriture de comptabilité analytique ne mouvementant pas la comptabilité générale (OD analytique)

TYPE	Type d'enregistrement	<i>Egal à A</i>
NECA	N° séquence analytique	<i>A zéro</i>
CSEC	Code section (axe1)	Code section ou table de ventil.
CAFF	Code affaire (axe 2)	Code affaire ou table de ventilation
CDES	Code destination (axe 3)	Code destination ou table de ventil.
QTUE	Quantité	<i>Facultatif</i>

Remarque : pour les écritures de comptabilité générale (cas 2 et 3), une ventilation analytique par défaut peut aussi être gérée par la procédure d'interface ; reportez-vous au chapitre 3.2 pour connaître le fonctionnement détaillé de cette ventilation analytique par défaut.

#### Remarque 4 - Contrôle des N° de pièce et Référence de document

Les contrôles standards sont effectués en phase 2 sur le N° de pièce et sur la référence de document, conformément à ce que l'on indique au niveau des Paramètres journaux, à savoir :

- ⇒ N° de pièce obligatoire (vivement conseillé)
- ⇒ Equilibre par N° de pièce (vivement conseillé également)
- ⇒ Unicité du N° de pièce (vivement conseillé, notamment pour les journaux de vente, et tout particulièrement si l'on utilise le module de suivi de la TVA sur les encaissements).
- ⇒ Unicité de la référence de document par tiers.
- ⇒ Si ce contrôle d'unicité de la référence n'est pas demandé, la référence de document est facultative.

#### Remarque 5 - Montant euros et devises

##### Notion de devise pivot et de type de cotation

Dans LDCompta, on définit d'une part une devise de référence, d'autre part une devise pivot qui est la devise par rapport à laquelle sont exprimés tous les cours des devises *out*. Cette devise pivot peut être soit la devise de référence elle-même, soit l'Euro si la devise de référence est une devise *in*. De plus, on peut choisir entre deux types de cotation pour les devises *out*, illustrés par les exemples suivants (en supposant que la devise pivot est l'Euro) :

- Si la cotation est du type  $1=Devise/pivot$  : un Dollar = 1,0671431 Euro
- Si la cotation est du type  $2=Pivot/devise$  : un Euro = 0,9370814 Dollar

Pour offrir une plus grande souplesse, LDCompta permet de définir parallèlement à tout cela un autre système de cotation des devises *out*, système utilisé spécifiquement par la procédure d'interface, au travers de deux paramètres nommés *Devise pivot* et *Type de cotation des devises out*.

De plus, on peut également choisir une devise *par défaut*, qui sera la devise dans laquelle seront intégrées les écritures pour lesquelles aucun code devise n'aura été indiqué explicitement. Cette devise par défaut est nommée *devise pivot d'interface*.

Ces trois paramètres, à savoir la *devise pivot d'interface*, la *devise pivot* et le *type de cotation des devises out*, doivent impérativement être renseignés dès lors que le module devises a été activé (voir chapitre 3.2).

**Remarque importante** : dans la période 1999 à 2002, le module Devise a été activé quasiment par tous les utilisateurs de LDCompta, car il était indispensable pour les opérations de basculement de la devise de référence franc vers euro. En version 8, il est possible de désactiver le module devise, pour ceux qui n'en ont plus l'usage. Si tel est le cas, il faudra que l'interface se fasse toujours dans le mode 1 ci-après ; il ne sera pas possible d'accepter dans l'interface des écritures pour lesquelles le montant ou le code devise seraient renseignés.

**Premier cas : Module devise inactif**

MONT	Montant	Montant en devise de référence <i>(implicite, car la devise de référence n'est pas définie si le module devise n'est pas actif)</i>
MTDV	Montant en devises	A zéro
CODV	Code devise ISO	A blanc
TXDV	Taux de la devise	A zéro

**Deuxième cas : Module devise actif**

MONT	Montant	A zéro
MTDV	Montant en devises	Montant en devise
CODV	Code devise ISO	Code devise
TXDV	Taux de la devise	Cours devise <i>(facultatif)</i> <i>Voir plus loin règles à respecter pour ce cours</i>

**Troisième cas : Module devise actif, écriture comptabilisée sans préciser la devise**

MONT	Montant	Montant en devise pivot d'interface
MTDV	Montant en devises	A zéro
CODV	Code devise ISO	A blanc
TXDV	Taux de la devise	A zéro

*Dans ce cas de figure, le système va interpréter toutes les écritures de ce type comme étant dans la devise pivot d'interface.*

**Quatrième cas : Module devise actif, écriture reprise en devise et en devise pivot**

MONT	Montant	Montant en pivot d'interface
MTDV	Montant en devises	Montant en devise
CODV	Code devise ISO	Code devise
TXDV	Taux de la devise	Cours devise <i>(obligatoire)</i> <i>Voir plus loin règles à respecter pour ce cours</i>

Ce cas de figure est accepté essentiellement pour pouvoir effectuer une reprise d'écritures issues d'un autre logiciel comptable. Il ne devrait normalement pas être exploité pour importer un journal d'achats ou de ventes au quotidien : il est préférable de se ramener au deuxième cas, c'est à dire de ne passer que le montant en devise, LDCompta se chargeant ensuite de calculer les contre-valeurs unitaires dans la devise de référence en appliquant les règles habituelles d'arrondissement, puis de garantir les équilibres comptables dans la devise de référence en comptabilisant des écritures supplémentaires d'arrondi dans les comptes définis à cette fin.

Dans ce quatrième cas, seuls les montants dans la devise pivot d'interface seront réellement contrôlés, notamment pour vérifier les équilibres. Les montants en devise seront pris tels quels sans contrôle, comme on le ferait pour un libellé.

Ce quatrième cas ne sera accepté que si cela a été demandé explicitement dans les paramètres de l'interface (voir l'onglet Paramètres sur l'écran de lancement de l'interface). Certains contrôles de cohérence entre les deux montants peuvent aussi être réalisés dans ce cas, selon ce qui a été précisé dans les paramètres de l'interface. Enfin, dans ce quatrième cas, il est indispensable que la devise pivot d'interface soit égale à la devise de référence.

#### **Règles à respecter dans tous les cas de figure :**

- ⇒ Le montant, qu'il soit en euros ou en devises, ne doit jamais être négatif. Les écritures avec un montant nul (à la fois en euros et en devises) sont acceptées ; cela arrive parfois dans des chaînes de facturation avec des quantités gratuites.

#### **Règles à respecter pour pouvoir comptabiliser en devises (Cas 2) :**

- ⇒ Le module Devise doit être **actif** ;
- ⇒ Le journal sur lequel la pièce est comptabilisée doit supporter les devises (Zone Saisie en devises possible dans les Paramètres journaux) ;
- ⇒ Le code et le cours devise doivent être identiques pour toutes les lignes de la pièce, y compris pour les lignes de ventilation analytique le cas échéant ;
- ⇒ Pour toutes les devises **out**, si le cours devise n'est pas renseigné, il sera initialisé d'après le cours enregistré dans la table des devises ; s'il est renseigné, il doit être dans la fourchette (Cours plancher, Cours plafond) définie dans la table des devises.

Remarque : si le système de cotation des devises out choisi pour l'interface est différent du système de cotation utilisé en interne par LDCompta, les cours plancher et plafond définis dans la table des devises sont au préalable convertis dans le système de cotation utilisé par la procédure d'interface, de sorte que l'on compare des cours exprimés tous dans un même « référentiel ». Voir *Définition des paramètres de l'interface*.

- ⇒ Pour toutes les devises **in**, le cours devise indiqué sera de toute façon ignoré. On utilisera la contre-valeur en euro de la devise définie dans la table des devises de LDCompta pour calculer la contre-valeur de l'écriture dans la devise de référence.
- ⇒ Si le contrôle d'équilibre par pièce a été activé pour le journal concerné (voir remarque 4), ce contrôle d'équilibre se fait sur les montants en devises. La pièce étant équilibrée en devises, LDCompta se chargera lors de la phase de validation de l'équilibrer en devise de référence, en ajustant les contre-valeurs respectives dans le cas d'une devise **out**, en comptabilisant une écriture supplémentaire dans un compte différence d'arrondi dans le cas d'une devise **in**.
- ⇒ Si le contrôle d'équilibre par pièce n'a pas été activé pour le journal concerné, le contrôle d'équilibre se fait aussi sur les montants en devises ; il doit dans tous les cas y avoir équilibre par journal, devise et date (vivement conseillé), ou à défaut équilibre par journal, devise et mois. Pour que le système accepte qu'il n'y ait pas équilibre par journal et date, mais seulement par journal et mois, il faut le demander explicitement dans les paramètres de l'interface (voir l'onglet Paramètres sur l'écran de lancement de l'interface). Cet équilibre étant vérifié en devises, LDCompta se chargera lors de la phase de validation de garantir l'équilibre en devise de référence, en ajustant les contre-valeurs respectives dans le cas d'une devise **out**, en comptabilisant une écriture supplémentaire dans un compte différence d'arrondi dans le cas d'une devise **in**.

## Remarque 6 – Code et date lettrage

En règle générale, ces deux zones doivent être laissées à blanc, la procédure d'interface n'acceptant pas d'intégrer d'écritures déjà lettrées. En effet, cette procédure n'est pas en mesure de contrôler parfaitement la cohérence de ceux-ci.

Si vous souhaitez tout de même importer des écritures lettrées (notamment dans le cadre d'une reprise d'écritures provenant d'un autre logiciel comptable), vous devez le demander explicitement dans les paramètres de l'interface (voir chapitre 3.2). Ces deux zones doivent alors vérifier certaines contraintes (mais qui ne sont pas contrôlées par la procédure d'interface) :

- Si l'une des deux zones code ou date de lettrage est renseignée, les deux doivent l'être ;
- Le code lettrage doit être composé de 3 caractères alphanumériques (lettres ou chiffres uniquement) ;
- La date de lettrage, pour un lettrage donné identifié par un N° de compte et un code lettrage, doit être égale ou supérieure à la plus grande des dates comptables des écritures lettrées. S'il vous est difficile de renseigner cette date de lettrage de façon fiable, vous pouvez toujours indiquer la date comptable la plus grande parmi toutes les écritures importées lors de la reprise.
- Les lettrages partiels ne sont pas admis (date de lettrage à 99999999) ; en effet, des contraintes supplémentaires s'appliquent aux lettrages partiels, et il est quasiment impossible de les respecter via la procédure d'interface standard.

Si vous avez accepté des lettrages de la sorte, il est vivement conseillé de lancer la procédure de vérification de l'équilibre des lettrages une fois l'interface achevée (menu Outils/ Vérification de l'équilibre du lettrage).

## Remarque 7 – N° relance

Pour une écriture passée dans un compte autre qu'un compte client, cette zone doit être laissée à blanc.

Pour une écriture passée dans un compte client, vous pouvez indiquer ici le N° de relance de l'écriture, qui correspond normalement au nombre de fois que l'écriture a été relancée. Indiquez alors soit la valeur *blanc*, soit une valeur comprise entre 1 et 9 (en alphanumérique).

## Remarque 8 – Code nature de pièce

Ce code est facultatif. S'il est renseigné, la valeur indiquée doit exister dans la table des natures de pièces de LDCompta.

Pour un journal d'achats ou de ventes, il est bon de distinguer ainsi les factures et les avoirs (on indiquera alors F=Facture, ou A=Avoir).

Depuis la version 8, sachant que le code est composé désormais de 2 caractères, il peut s'avérer intéressant de distinguer également les factures de vente des factures d'achats. La codification proposée devient donc la suivante :

*FC=Facture client*  
*AC=Avoir client*  
*FF=Facture fournisseur*  
*AF=Avoir fournisseur*

## Remarque 9 – Code trésorerie

Ce code est facultatif. S'il est renseigné, la valeur indiquée doit exister dans la table des codes trésorerie de LDCompta.

## Remarque 10 – Echancier fournisseur

Cinq zones facultatives permettent de renseigner l'échancier fournisseur au plus juste, dans le cas d'une interface pour des factures d'achats :

- ⇒ **Alim. Ech. Fournis.** : la zone **CMRF** (nouveau V12) vous permet d'indiquer si l'écriture peut alimenter l'échancier fournisseur : Indiquer **O** pour *Oui*, ou **N** pour *Non*. C'est la valeur **O=Oui** qui sera utilisée habituellement. La valeur **N=Non** permet d'indiquer que, pour cette écriture seulement, il ne faut pas alimenter l'échancier fournisseur. Théoriquement, cela n'est à utiliser que si l'échancier est mis à jour par un autre moyen (ajout de lignes H, par exemple, afin de gérer plusieurs échéances pour l'écriture). Si l'échancier n'est pas utilisé du tout, il est préférable d'utiliser le paramètre général dans la fenêtre d'interface (onglet Paramètres).
- ⇒ **Bon à payer** : vous pouvez indiquer ici la valeur du bon à payer à affecter à la facture : **O=Oui**, **N=Non**. Si cette zone n'est pas renseignée, le système initialisera l'échancier en se basant sur la valeur par défaut indiquée dans la fiche du fournisseur concerné. Grâce à cette zone, vous pouvez donc faire en sorte que les factures d'achats déclarées « en litige » dans votre gestion commerciale arrivent automatiquement avec le statut **Bon à payer** à *Non* dans la comptabilité, ce qui évitera un règlement intempestif.
- ⇒ **Echéance escomptable** : vous pouvez indiquer ici si la facture pourra être réglée avec escompte ou pas, **O=Oui**, **N=Non**. La valeur **O=Oui** ne sera admise que si la fiche du fournisseur concerné contient un code escompte renseigné, et qu'il s'agit bien d'un escompte de type « déduit lors du règlement ». Dans tous les autres cas, le système forcera la valeur à **N=Non**.  
Attention : cette zone ne doit prendre la valeur **O=Oui** que dans le cas d'un escompte à déduire lors du règlement. Si la facture est déjà comptabilisée avec escompte, il ne faut pas renseigner cette zone, sans quoi on risque d'appliquer un escompte lors du règlement, sur un montant TTC déjà escompté lors de l'enregistrement de la facture.  
Si cette zone n'est pas renseignée, le système initialise l'échancier avec la valeur **Echéance escomptable = Non**.
- ⇒ **Mode de paiement** : vous pouvez indiquer ici le mode de paiement choisi pour la facture, mode de paiement qui sera donc répercuté dans l'échancier fournisseur. Si cette zone n'est pas renseignée, le système initialise l'échancier avec le mode de paiement inscrit dans la fiche du fournisseur.
- ⇒ **Banque de paiement** : vous pouvez indiquer ici la banque de paiement choisie pour la facture, banque de paiement qui sera donc répercutée dans l'échancier fournisseur. Si cette zone n'est pas renseignée, le système initialise l'échancier avec la banque de paiement inscrite dans la fiche du fournisseur.

Les trois zones **Bon à payer**, **Echéance escomptable** et **Banque de paiement** n'ont de sens que dans le cas d'un journal d'achats, journal pour lequel on aura sélectionné l'option **Gestion échancier fournisseurs** dans les paramètres journaux, et à la condition que l'option **Alimenter l'échancier fournisseur** ait également été sélectionnée dans les paramètres de l'interface **et que la zone **Alim. Ech. Fournis.** ne soit pas remplie avec la valeur **N=Non**.**

La zone **Mode de paiement** peut également être renseignée dans le cas d'un journal des ventes. Le mode de paiement suivra ainsi la facture, dans le fichier des écritures comptables. Comme il est dit au

paragraphe 7 de la documentation LDCompta Nouveautés Version 8, aucun support particulier n'est offert pour ce mode de paiement en dehors de la procédure d'interface. Cette nouvelle zone a essentiellement été ajoutée pour faciliter le développement d'éventuelles procédures spécifiques nécessitant cette information, ou des évolutions futures. Nous vous conseillons cependant de renseigner dès aujourd'hui ce mode de paiement si vous en disposez en gestion commerciale.

### Remarque 11 – Commentaire de l'écriture

La zone *TXTL*, apparue en version 8, permet d'ajouter un commentaire sur une écriture comptable.

Antérieurement à la version 11, un commentaire écriture ne pouvait être constitué que de 1 à 5 lignes de 25 caractères chacune. A partir de la version 11, un commentaire n'est plus limité ainsi ; c'est une simple zone de texte « libre », à longueur variable (non limitée si la base de données est HyperFile, limitée à 4906 caractères si la base de données est DB2 sur AS/400) et pouvant contenir un ou plusieurs caractères de retour ligne (*CR LF*).

Dans cette procédure d'interface, la longueur de ce commentaire est toutefois limitée à 512 caractères si vous utilisez le format à colonage fixe livré par défaut (fichier de description *IntCptW11.fdf*). En revanche, si vous utilisez le format *CSV* ou *XML*, il n'y a pas cette limitation à 512 caractères.

Sachez également que si vous voulez insérer des retours ligne au sein d'un commentaire écriture via cette procédure d'interface, il faut le faire en plaçant une chaîne **<RC>** ou **{RC}**. Ces deux suites de caractères seront automatiquement remplacées par les deux caractères ASCII *CR LF* (*0D 0A* en hexadécimal). En effet, on ne peut pas utiliser de caractères *Retour ligne* (*CR LF*) directement dans le fichier d'interface, chaque ligne de ce fichier représentant un et un seul enregistrement, et un enregistrement ne pouvant être constitué que d'une et une seule ligne.

Complément d'information : la façon dont est interprété le contenu de la zone *TXTL* dépend du mot-clé *TXTL* renseigné dans la section *FORMAT* :

- Si ce mot-clé n'est pas présent, ou si la valeur indiquée pour celui-ci est 5x25, la zone *TXTL* sera reprise en tant que commentaire écriture selon le même procédé que ce qui était fait antérieurement à la version 11 : seuls les 125 premiers caractères sont exploités ; ils sont découpés en 5 parties de 25 caractères ; on efface ensuite les espaces non significatifs en début et fin de chaque partie ; puis chaque partie contenant au moins un caractère est repris sur une ligne distincte du commentaire écriture.
- Sinon, ce mot-clé *TXTL* définit la longueur maximale exploitée en tant que commentaire écriture.

Dans les fichiers *IntCptV11.fdf*, *IntCptV11\_CSV.fdf* et *IntCptV11\_XML.fdf*, le mot-clé est renseigné ainsi : *TXTL=512*. On traite donc tout le contenu de la zone *TXTL* comme une seule zone de 512 caractères maximum, avec interprétation éventuelle des suites de caractères **<RC>** ou **{RC}** comme des retours lignes. En revanche, dans les fichiers de description de format des versions antérieures, ce mot-clé n'est pas présent. Le contenu de la zone *TXTL* est alors traité comme si ce mot-clé était à la valeur 5x25.

### Remarque 11 bis – Identifier un lettrage dans le commentaire

La zone *TXTL*, en plus de permettre l'ajout d'un commentaire à une écriture comme décrit précédemment, peut être utilisée pour demander un lettrage de l'écriture avec une ou plusieurs autres écritures. Ceci est décrit en détail ci-après.

La même zone *TXTL* étant utilisée tant pour un commentaire que pour un lettrage, il faut respecter une syntaxe précise pour demander un lettrage.

Les informations de lettrage doivent être inscrites de préférence au début de la zone *TXTL*. Elles doivent commencer par la mention **LETRAGE**[ suivie de la liste des pièces à lettrier, liste qui doit se terminer par un caractère **]**. Le séparateur de liste est toujours un point-virgule.

Exemple : *LETRAGE[F134;F1282;FF1283]Et à partir d'ici, c'est le commentaire classique.*

En bleu, ce sont les informations de lettrage, alors que ce qui figure en vert sera repris en tant que commentaire de l'écriture. Notez bien la présence des crochets ouvrants et fermants **[ ]** encadrant la liste des pièces à lettrier.

Dans la liste des pièces à lettrier, on doit indiquer pour chaque pièce à lettrier soit le N° de la pièce, soit la référence document. Il n'est pas nécessaire de compléter chaque N° de pièce ou référence document à 10 caractères, le système le faisant par lui-même. C'est la valeur du paramètre d'interface Critère de lettrage des écritures au compte client, qui détermine si les N° indiqués dans la liste sont interprétés en tant que N° de pièce ou Référence document. Il n'est pas possible de mixer les deux formules de lettrages possibles.

Pour réaliser lettrage demandé suite à la validation de l'écriture, le système balaye toutes les écritures correspondant aux N° de pièce ou références document à lettrier et au même compte que l'écriture courante venant d'être validée, en ne prenant que celles qui ne sont pas déjà lettrées (même partiellement) et qui ne sont pas sur un journal d'abonnement ou de situation (journaux qui ne sont pas lettrables). Si la somme des écritures ainsi sélectionnées est égale au montant de l'écriture courante, alors il y a effectivement lettrage. Sinon, le lettrage n'est pas effectué, **mais aucune erreur ou anomalie n'est signalée.**

Remarque : le lettrage n'est tenté qu'après validation de toutes les écritures figurant dans un même fichier d'interface. Il est ainsi possible d'envoyer dans un même fichier plusieurs factures et un règlement venant lettrier ces factures.

### Remarque 12 – Ecriture modifiable

La zone *ECRM*, apparue en version 9, permet d'intégrer une écriture dans LDCompta en interdisant toute mise à jour ultérieure de cette écriture par la suite dans LDCompta.

3 valeurs sont autorisées ici :

- ⇒ **Blanc** la valeur sera celle définie dans les paramètres journaux, pour le journal sur lequel la pièce est comptabilisée
- ⇒ **L=Modification limitée** Seules les données non comptables de l'écriture seront modifiable (libellé, date échéance...)
- ⇒ **I=Modification interdite** L'écriture ne sera pas du tout modifiable dans LDCompta.

Notez que les limitations induites par le code indiqué dans l'interface ne peuvent que s'ajouter aux limitations déjà prévues par ailleurs dans LDCompta (mode de travail défini dans la Fiche Société, clôture mensuelle des journaux...).

### Remarque 13 – Date et heure de création

Ces deux zones, apparues en version 9, permettent de renseigner la date et l'heure de création de l'écriture, date et heure qui seront portées sur l'écriture dans LDCompta, et à partir desquelles on peut faire des sélections dans la liste de contrôle des écritures (menu *Edition/Contrôle des écritures*). Lorsque ces zones ne sont pas renseignées, elles seront renseignées par la date et l'heure du moment où sont validées les écritures par la procédure d'interface. Il n'est donc pas utile de les renseigner en

règle générale ; cela ne peut avoir d'intérêt véritable que dans le cadre d'une reprise des données, si cette information était connue dans la base de données comptable à partir de laquelle la reprise s'effectue.

## 2.8 - Description de l'enregistrement Echéance fournisseur

Habituellement, l'échéance fournisseur est créée automatiquement lors de l'intégration de l'écriture du fournisseur dans un journal d'achat (si lui-même alimente l'échéancier fournisseur).

Il peut cependant être utile d'intégrer séparément l'écriture et l'échéance afin notamment de gérer le cas du multi-échéances. Dans ce cas, vous pouvez utiliser ce format d'enregistrement **H** pour créer de nouvelles échéances dans l'échéancier, en dehors de toute comptabilisation.

### ATTENTION :

- ⇒ L'échéance est en ajout uniquement. Il est important de vérifier que l'écriture passée sous forme d'enregistrements de type **E**, dans le journal d'achat, et correspondant à l'échéance passée sous forme d'enregistrement de type **H**, ne génère pas elle-même d'échéance (soit en décochant l'alimentation de l'échéancier dans le journal ou en passant l'écriture avec la zone CMRF=N) pour ne pas générer de doublon dans l'échéancier.

### Description de l'enregistrement de type H

Section du fichier de description : [ECHEANCE]

Col.	Nom	Début	Fin	Type	Description	Commentaires
1	TYPE	1	1	1 C	Type d'enregistrement	<b>H</b>
2	JNAL	2	3	2 C	Code journal	
3	CPTG	4	11	8 C	Compte général	N° du compte collectif ; Voir remarque 1
4	CPTA	12	19	8 C	Compte auxiliaire	N° du compte auxiliaire ; Voir remarque 1
5	CNAT	20	20	1 C	Code nature tiers	<b>C</b> si client, <b>F</b> si fournisseur, ou <b>A</b> si autre auxiliaire ; Voir remarque 1
6	RACI	21	22	2 C	Racine compte collectif	<i>A blanc</i> (ou Code racine compte collectif) ; Voir remarque 1
7	NFAC	23	57	35 T	N° pièce	Voir remarque 1
8	DATH	58	65	8 D	Date échéance	Voir remarque 1
9	LIBE	66	115	50 T	Libellé	
10	REFD	116	165	50 T	Référence document	Voir remarque 1
11	DATF	166	173	8 D	Date pièce	Voir remarque 1
12	MOPM	174	175	2 C	Mode de paiement	Voir remarque 2
13	MTDV	176	190	13,2 N	Montant en devises	Voir remarque 3
14	CODV	191	193	3 C	Code devise ISO	Voir remarque 3
15	CODC	194	194	1 C	Code Débit/Crédit	<b>D</b> ou <b>C</b>
16	NOFP	195	202	8 C	Compte fournisseur à payer	<i>Facultatif</i> ; N° du compte auxiliaire du fournisseur à payer (si différent du compte auxiliaire principal de l'échéance)
17	BQAF	203	204	2 C	Code banque affectation	Voir remarque 4
18	CTRE	205	206	2 C	Code trésorerie	Voir remarque 5
19	BONP	207	207	1 C	Bon à payer	Voir remarque 6
20	ECES	208	208	1 C	Echéance escomptable	Voir remarque 7

### Remarque 1 – Zones de la facture à l'origine de l'échéance

Lors du règlement de l'échéance, le programme cherchera à lettrer l'écriture générée avec l'écriture à l'origine de l'échéance. Il faut donc indiquer, dans ces zones, les informations correspondantes dans l'écriture de la facture liée à l'échéance (même si elle n'en est pas directement à l'origine) afin qu'elle puisse être trouvée lors du lettrage.

### Remarque 2 – Mode de paiement

Vous pouvez indiquer ici le mode de paiement choisi pour la facture. Si cette zone n'est pas renseignée, le système initialise l'échéancier avec le mode de paiement inscrit dans la fiche du fournisseur.

### Remarque 3 – Montant et devises

#### Premier cas : Module devise inactif

MTDV	Montant en devises	Montant en devise de référence <i>(implicite, car la devise de référence n'est pas définie si le module devise n'est pas actif)</i>
CODV	Code devise ISO	<i>A blanc</i>

#### Deuxième cas : Module devise actif

MTDV	Montant en devises	Montant en devise
CODV	Code devise ISO	Code devise

#### Troisième cas : Module devise actif, écriture comptabilisée sans préciser la devise

MTDV	Montant en devises	Montant en devise pivot d'interface
CODV	Code devise ISO	<i>A blanc</i>

*Dans ce cas de figure, le système va interpréter toutes les écritures de ce type comme étant dans la devise pivot d'interface.*

### Remarque 4 – Banque d'affectation

Vous pouvez indiquer ici la banque de paiement choisie pour la facture. Si cette zone n'est pas renseignée, le système initialise l'échéancier avec la banque de paiement inscrite dans la fiche du fournisseur.

### Remarque 5 – Code trésorerie

Ce code est facultatif. S'il est renseigné, la valeur indiquée doit exister dans la table des codes trésorerie de LDCompta.

### Remarque 6 – Bon à payer

Vous pouvez indiquer ici la valeur du bon à payer à affecter à la facture : O=Oui, N=Non. Si cette zone n'est pas renseignée, le système initialisera l'échéancier en se basant sur la valeur par défaut indiquée dans la fiche du fournisseur concerné. Grâce à cette zone, vous pouvez donc faire en sorte que les factures d'achats déclarées « en litige » dans votre gestion commerciale arrivent automatiquement avec le statut Bon à payer à Non dans la comptabilité, ce qui évitera un règlement intempestif.

### **Remarque 7 – Echéance escomptable**

Vous pouvez indiquer ici si la facture pourra être réglée avec escompte ou pas, O=Oui, N=Non. La valeur O=Oui ne sera admise que si la fiche du fournisseur concerné contient un code escompte renseigné, et qu'il s'agit bien d'un escompte de type « déduit lors du règlement ». Dans tous les autres cas, le système forcera la valeur à N=Non.

Attention : cette zone ne doit prendre la valeur O=Oui que dans le cas d'un escompte à déduire lors du règlement. Si la facture est déjà comptabilisée avec escompte, il ne faut pas renseigner cette zone, sans quoi on risque d'appliquer un escompte lors du règlement, sur un montant TTC déjà escompté lors de l'enregistrement de la facture.

Si cette zone n'est pas renseignée, le système initialise l'échéancier avec la valeur Echéance escomptable = Non.

## 2.9 - Description de l'enregistrement Règlements clients

Il est nécessaire de mettre à jour le fichier des règlements clients dans quatre cas :

- Si l'on souhaite enregistrer une (ou plusieurs) traites émises à l'acceptation pour une facture donnée ;
- Si l'on souhaite comptabiliser un règlement directement en portefeuille (Traite « directe ») ;
- Si l'on souhaite comptabiliser un règlement directement remis en banque (ou sur un journal de caisse), dans le cas d'une facturation de type comptoir par exemple ;
- Si l'on souhaite comptabiliser un règlement, mais sans déclencher pour autant tout le suivi des règlements clients (portefeuilles, bordereaux de remise...). Cela peut être le cas d'un journal de caisse par exemple, pour l'enregistrement des espèces.

Dans tous les cas évoqués ci-dessus, aucune écriture ne doit être générée dans le fichier des écritures à importer en phase 1 pour ce qui concerne le règlement. Ce n'est qu'en phase 2 que les règlements (hors traites émises à l'acceptation qui ne sont pas comptabilisées tant qu'elles ne sont pas acceptées) donneront lieu à génération d'une écriture entre le compte client et le compte de trésorerie.

Dès lors que vous avez besoin de comptabiliser des règlements clients, il est préférable d'utiliser ce format d'enregistrement **R**, plutôt que de passer les écritures de règlements de façon classique, sous forme d'enregistrements de type **E**. En effet, vous bénéficiez ainsi de toutes les options du suivi des règlements clients (gestion de portefeuilles, bordereaux de remise en banque), et surtout du lettrage automatique du compte client. De plus, la procédure d'interface effectue des contrôles plus ciblés, vous évitant ainsi des erreurs de comptabilisation.

### **ATTENTION :**

- ⇒ Ne pas émettre de traite à l'acceptation pour un avoir (Ecriture au compte client au crédit)
- ⇒ De façon plus générale, un « règlement client » n'est accepté au débit que dans le dernier cas évoqué ci-dessus (correspondant à un code état 9=*Comptabilisé sans suivi*), ceci permettant la comptabilisation de remboursements clients effectués en espèces dans le cas d'une facturation de type comptoir.
- ⇒ Les règlements clients ne sont acceptés que dans la devise de référence.

## Description de l'enregistrement de type R

Section du fichier de description : [REGLEMENTS]

Col.	Nom	Début	Fin	Type	Description	Commentaires
1	TYPE	1	1	1 C	Type d'enregistrement	<b>R</b>
2	JNAL	2	3	2 C	Code journal	
3	MOPM	4	5	2 C	Mode de paiement	
4	RACI	6	7	2 C	Racine compte collectif	Voir remarque 1
5	CPTG	8	15	8 C	Compte général	Voir remarque 1
6	CPTA	16	23	8 C	Compte auxiliaire	Voir remarque 1
7	CNAT	24	24	1 C	Code nature tiers	Voir remarque 1
8	NPOF	25	59	35 C	N° de pièce	N° facture - Voir remarque 2
9	DATF	60	67	8 D	Date entrée portefeuille	Voir remarque 3
10	DATH	68	75	8 D	Date échéance	Voir remarque 3
11	MTDV	76	90	13,2 N	Montant	Voir remarque 4
12	CODV	91	93	3 C	Code devise ISO	Voir remarque 4
13	NMBQ	94	163	70 T	Titulaire du compte	Voir remarque 5
14	DOBQ	164	188	25 T	Domiciliation	Voir remarque 5
15	COBQ	189	193	5 T	Code banque RIB	Voir remarque 5
16	GUBQ	194	198	5 T	Code guichet RIB	Voir remarque 5
17	CPBQ	199	209	11 T	N° de compte RIB	Voir remarque 5
18	CLBQ	210	211	2 T	Code clé RIB	Voir remarque 5
19	REFT	212	261	50 T	Référence tiré	Voir remarque 5
20	CPLC	262	263	2 C	Code sur/hors place	Voir remarque 6
21	CETA	264	264	1 C	Code état évolutif	Voir remarque 7
22	NRGC	265	272	7,0 N	N° règlement	N° d'ordre 1 à N, voir remarque 8
23	BQAF	273	274	2 C	Code banque	<i>Toujours à blanc, voir remarque 9</i>
24	DATS	275	282	8 D	Date sortie portefeuille	<i>Toujours à blanc, voir remarque 9</i>
25	DATV	283	290	8 D	Date de valeur	<i>Toujours à blanc, voir remarque 9</i>
26	CREM	291	291	1 C	Code remise	<i>Toujours à blanc, voir remarque 9</i>
27	NBRB	292	298	6,0 N	N° bordereau remise	<i>Toujours à blanc, voir remarque 9</i>
28	CODC	299	299	1 C	Code débit-crédit (D, C)	A blanc, sauf remarque 7
29	REFD	300	349	50 A	Référence document	Voir remarque 2
30	LIBE	350	374	25 A	Libellé	Voir remarque 10
31	TXTL	375	886	512 A	Zone texte libre	Voir remarque 11

### Remarque 1 - "N° de compte"

RACI	Racine compte collectif	<i>A blanc</i> (ou Code racine compte collectif)
CPTG	Compte général	N° du compte collectif
CPTA	Compte auxiliaire	N° du compte auxiliaire
CNAT	Code nature tiers	<i>A blanc, ou</i> C si client, F si fournisseur

Si la zone RACI n'est pas renseignée (ce qui est conseillé), le système la déduira à partir du N° de compte collectif indiqué dans la zone CPTG (Paramètres *Comptes collectifs* de LDCompta). Si cette zone RACI est renseignée, le système contrôle que la valeur indiquée correspond effectivement au code racine associé dans LDCompta au N° de compte collectif indiqué dans la zone CPTG.

## Remarque 2 - N° de pièce

Indiquez généralement le N° de la facture correspondante.

Si le paramètre d'interface *Critère de lettrage des écritures au compte client* est à la valeur *N° de pièce*, c'est grâce à ce N° de pièce qu'un lettrage automatique va être tenté lors de la comptabilisation de ce règlement, entre le règlement client d'une part, et l'ensemble des pièces non lettrées portant ce même N° dans le compte client mouvementé.

ATTENTION : en cas de numérotation automatique du journal de banque ou de portefeuille sur lequel va être comptabilisé le règlement, le N° de pièce inscrit dans le fichier *Historique comptable* (CPTHIS) sera le N° attribué en automatique par le système. Le N° de pièce d'origine sera placé dans la zone Référence document du fichier *Historique comptable*, sauf si cette zone a déjà été alimentée à partir de la zone Référence document renseignée dans le fichier d'interface CPTRGY.

La zone Référence document (REFD, apparue en version 8 dans l'enregistrement de type R) est facultative. Elle peut s'avérer très utile en cas de règlement correspondant à un relevé, et non pas à une facture client. On indiquera alors ici la référence du relevé. Combiné avec la nouvelle option permettant un lettrage basé sur la référence document plutôt que sur le N° de pièce, on peut ainsi provoquer un lettrage entre le règlement client et l'ensemble des factures portées sur le relevé. Il faudra pour cela procéder ainsi :

- Les factures clients devront être comptabilisées avec la référence du relevé dans la zone Référence document (zone REFD de l'enregistrement de type E)
- Le règlement client correspondant au relevé devra être comptabilisé avec la référence du relevé dans la zone Référence document (zone REFD de l'enregistrement de type R)
- Dans les paramètres de l'interface, le *Critère de lettrage des écritures au compte client* devra être à la valeur *Référence document*.

## Remarque 3 - Dates

Pour ce qui est de la date d'entrée en portefeuille,

- Pour un règlement émis à l'acceptation, il s'agit en fait de la date d'émission, c'est à dire en règle générale de la date de facture.
- Pour un règlement passé en portefeuille, il s'agit de la date d'entrée dans le portefeuille, qui correspondra à la date de comptabilisation du règlement.

Pour ce qui est de la date d'échéance, celle-ci est facultative ou obligatoire selon le mode de paiement, en fonction de ce qui a été défini dans les paramètres Codes paiement de LDCompta.

**Remarque 4 - Montant et code devise****Premier cas : Module devise inactif**

MTDV	Montant	Montant en devise de référence <i>(implicite, car la devise de référence n'est pas définie si le module devise n'est pas actif)</i>
CODV	Code devise ISO	<i>A blanc</i>

**Deuxième cas : Module devise actif**

MTDV	Montant en devises	Montant en devise
CODV	Code devise ISO	Code devise

**Troisième cas : Module devise actif, écriture comptabilisée sans préciser la devise**

MTDV	Montant	Montant en devise pivot d'interface
CODV	Code devise ISO	<i>A blanc</i>

*Ce cas de figure est accepté par souci de compatibilité avec les versions antérieures, même s'il peut maintenant, du fait de l'introduction de l'Euro, être source d'erreur. En effet, le système va interpréter toutes les écritures de ce type comme étant dans la devise pivot d'interface. Il est préférable, dans la mesure de possible, de se ramener au deuxième cas en précisant la devise au niveau de chaque écriture, pour lever toute ambiguïté sur celle-ci.*

**Règles à respecter :**

- ⇒ Le montant, qu'il soit en euros ou en devises, doit être strictement positif.
- ⇒ Le code devise (cas 2) ne peut prendre que deux valeurs : le code de la devise de référence, ou celui de la deuxième devise de paiement si celle-ci a été définie dans LDCompta.

**Remarque 5 - Relevé d'identité bancaire**

Ces informations sont facultatives pour une traite émise à l'acceptation, mais elles seront obligatoires lors de l'acceptation de la traite. Il est donc judicieux de les renseigner dès l'interface, si la domiciliation habituelle du client est connue.

Pour un règlement passé en portefeuille, cette domiciliation est obligatoire si le mode de paiement supporte une remise sur disquette (Traites). Cela sera vérifié ultérieurement en phase 2.

La zone référence tiré n'a d'intérêt que pour les règlements remis en banque sur disquette. Le plus simple est de renseigner systématiquement cette zone avec le N° de la facture réglée, ce qui est cohérent avec ce qui se fait dans la procédure d'édition des traites en gestion commerciale.

NB : Le titulaire du compte bancaire (zone *NMBQ*) a été ajouté à la suite de la mise en place, par les banques, lors des transactions bancaires, du contrôle du titulaire du compte qui leur est imposé avant d'autoriser la transaction. Cette zone permet de gérer un nom de titulaire différent de la raison sociale du tiers. Si elle n'est pas renseignée dans le tiers, c'est la raison sociale qui sera utilisée lors des transactions bancaires. Il est donc déconseillé de renseigner cette zone si la valeur est identique à la raison sociale.

**Remarque 6 - Code sur place-hors place**

Cette information n'est à renseigner, facultativement, que pour les paiements de type chèque. Les valeurs possibles sont :

HP Hors-place

SP Sur place

SC Sur caisse

Si cette valeur n'est pas fournie pour un paiement par chèque, la valeur par défaut définie dans les paramètres programmes de la saisie des règlements clients sera utilisée. Et si cette valeur par défaut n'est elle-même pas définie, c'est la valeur HP qui sera utilisée.

### Remarque 7 - Code état évolutif

Pour un règlement émis à l'acceptation, indiquez **A**.

Pour les autres règlements, indiquez **1** (en portefeuille).

Pour ces deux états, le code journal indiqué dans la zone JNAL doit être un journal de portefeuille.

A partir de la version 8, deux nouveaux états sont supportés :

#### Etat 0=*Remis en banque*

Cet état permet de comptabiliser directement le règlement sur un journal de banque (ou plus souvent un journal de caisse), et non pas sur un journal de portefeuille. Le règlement fait dans ce cas l'objet du même suivi qu'un règlement saisi par la procédure classique de saisie des règlements clients. Le règlement est comptabilisé avec comme contrepartie soit le compte de banque, soit le compte transitoire associé au journal de banque concerné (s'il y a un compte transitoire pour le journal de banque concerné, et si l'option *Mouvementer compte transitoire* a été retenue pour le mode de paiement concerné). Le lettrage s'effectue dans les mêmes conditions qu'un règlement passé en l'état 1=*En portefeuille*.

On retrouve ensuite ces règlements sur un bordereau de remise en banque, sauf si l'option *Imprimer sur bordereau de remise* a été rejetée pour le mode de paiement concerné.

Attention : pour cet état 0, on n'accepte que des règlements positifs : pas de « remboursement client » !

Pour les règlements inscrits dans cet état 0=*Remis en banque*, il est possible de renseigner les deux zones CREM et DATV. La zone CREM indique le type de remise en banque pratiqué ; indiquez 1=*Escompte* ou 2=*Encaissement*. Dans la grande majorité des cas, c'est la valeur 2=*Encaissement* qui doit être utilisée. Si cette zone CREM n'est pas renseignée pour un règlement porté à l'état 0, le système utilisera la valeur par défaut indiquée dans les paramètres de l'interface.

La date de valeur peut également être indiquée dans le cas des règlements à l'état 0, mais seulement si le journal de banque sur lequel le règlement est comptabilisé ne possède pas de compte transitoire. S'il y a un compte transitoire sur le journal de banque, c'est lors de la comptabilisation du bordereau de remise en banque que l'on pourra indiquer la date de valeur.

#### Etat 9=*Comptabilisé sans suivi*

Cet état doit être réservé à l'enregistrement des règlements pour lesquels on souhaite une comptabilisation et un lettrage, mais sans aucun suivi : pas de bordereau de remise en banque, pas de comptabilisation via le compte transitoire du journal de banque.

L'un des intérêts de cet état 9 est de permettre l'enregistrement de remboursements clients, c'est à dire de « règlements clients » au débit du compte client. Dans le cas d'une interface avec une facturation de type « comptoir », on peut ainsi enregistrer les remboursements clients effectués en espèces. C'est le seul cas de figure où l'on renseignera la zone Code débit-crédit CODC dans un

enregistrement de type R, et ce avec la valeur D=Débit. Dans tous les autres cas, cette zone ne sera pas renseignée, ou sera renseignée à la valeur C=Crédit.

Cet état 9=*Comptabilisé sans suivi* devra principalement être utilisé dans le cas d'un journal de caisse, pour la manipulation d'espèces.

Pour ces deux nouveaux états 0 et 9, le code journal indiqué dans la zone JNAL doit être un journal de banque (ou journal de caisse, LDCompta ne faisant pas la différence), et non pas un journal de portefeuille.

### Remarque 8 – N° règlement

Il s'agit là d'un N° d'ordre qui n'a aucun sens en lui-même. Il permet simplement d'identifier de façon unique chaque règlement présent dans le fichier d'interface. Ce N° est facultatif.

### Remarque 9 – Zones non renseignées

Les 3 zones BQAF, DATS, NBRB ne sont pas utilisées pour l'instant par la procédure d'interface. Elles doivent être laissées à blanc ou à zéro selon leur type.

### Remarque 10 – Libellé

La zone Libellé permet de donner le libellé exact souhaité pour l'écriture de comptabilisation du règlement client (comptabilisation implicite entre le compte client d'une part, et le compte de trésorerie d'autre part).

Cette zone est facultative. Si celle-ci n'est pas renseignée, un libellé « automatique » sera constitué, avec les mêmes règles que celles appliquées en saisie de règlement client : Libellé mode de paiement + Nom du client, ou Libellé mode de paiement uniquement, ou encore Libellé court mode de paiement + Nom du client.

Ce libellé doit essentiellement être renseigné dans le cas de règlements passé aux comptes « Clients divers », où le nom condensé du compte *Clients divers* n'est nullement significatif.

### Remarque 11 – Texte libre

La zone TXTL, est utilisée pour déclencher un lettrage de type 1 règlement, n factures.

Pour cela, il faut porter dans celle-ci la liste des N° de pièces ou référence document à lettrer en contrepartie du règlement client. Les N° de pièce ou référence document doivent être inscrits les uns à la suite des autres, avec un caractère séparateur « ; » pour délimiter les différents numéros de document. Il n'est pas nécessaire de compléter chaque N° de document à 10 caractères, le système le faisant par lui-même.

Exemple : *F134;F1282;FF1283*

Selon la valeur du paramètre d'interface *Critère de lettrage des écritures au compte client*, tous les N° indiqués ici sont interprétés par le système en tant que N° de pièce ou Référence document. Il n'y a en aucun cas possibilité de mixer les deux formules de lettrage possibles.

## 2.10 - Description de l'enregistrement Bon à payer

A partir de la version 10, révision 1.3 de cette procédure d'interface (Mai 2019), on peut intégrer les bons à payer des factures fournisseurs dans LDCompta via la procédure d'interface, indépendamment de la réception des factures par cette même procédure. On peut ainsi intégrer les factures fournisseurs dans un premier temps, puis les bons à payer de ces factures dans un second temps.

C'est l'objet de ce type d'enregistrement **B**.

Chaque enregistrement définit un bon à payer pour une facture (ou avoir) fournisseur. La pièce comptable concernée, identifiée par le N° de compte, le N° et la date de facture, doit être présente dans l'échéancier fournisseur et non déjà réglée.

### Description de l'enregistrement de type B

Section du fichier de description : [BONAPAYER]

Col.	Nom	Début	Fin	Type	Description	Commentaires
1	TYPE	1	1	1 C	Type d'enregistrement	<b>B</b>
2	CPTG	2	9	8 C	Compte général	Voir remarque 1
3	CPTA	10	17	8 C	Compte auxiliaire	Voir remarque 1
4	CNAT	18	18	1 C	Code nature tiers	Voir remarque 1
5	NFAC	19	53	35 C	Numéro facture	Voir remarque 2
6	DATF	54	61	8 D	Date facture	Voir remarque 2
7	MTDV	62	76	13,2 N	Montant en devises	Voir remarque 3
8	CODV	77	79	3 C	Code devise	Voir remarque 3
9	CODC	80	80	1 C	Code débit / crédit	Voir remarque 3
10	BONP	81	81	1 C	Bon à payer	Voir remarque 4
11	DATH	82	89	8 D	Date échéance	Voir remarque 5
12	MOPM	90	91	2 C	Mode de paiement	Voir remarque 5
13	BQAF	92	93	2 C	Code banque affectation	Voir remarque 5
14	ECES	94	94	1 C	Echéance escomptable	Voir remarque 5
15	DTHO	95	102	8 D	Date échéance origine	Voir remarque 3 bis

### Remarque 1 – N° de compte

Il faut distinguer 2 cas :

**Premier cas** : Facture dans un compte général (peu fréquent)

CPTG	Compte général	N° du compte général
CPTA	Compte auxiliaire	<i>A blanc</i>
CNAT	Code nature tiers	<i>A blanc</i>

**Deuxième cas** : Facture dans un compte auxiliaire

CPTG	Compte général	N° du compte collectif
CPTA	Compte auxiliaire	N° du compte auxiliaire
CNAT	Code nature tiers	<i>A blanc, ou</i> C si client, F si fournisseur, A si Autre auxiliaire

### Remarque 2 – N° et date de facture

Ces deux zones sont obligatoires. Elles permettent d'identifier la facture recevant le bon à payer. Le système contrôle qu'il existe effectivement dans l'échéancier fournisseur une facture portant ce N°, à cette date, dans le compte identifié par les 3 zones précédentes.

### Remarque 3 – Montant, code devise et code débit-crédit

Ces zones sont obligatoires, utilisées à titre de contrôle. Elles permettent de vérifier que la facture trouvée dans l'échéancier ait bien même montant, même devise et même sens débit-crédit que ceux indiqués dans cet enregistrement de type **B** (sauf cas du multi-échéances décrit ci-après).

Si le module devise n'est pas actif, le code devise doit être laissé à blanc. Si le module devise est actif et que ce code devise est non renseigné, le montant est considéré comme étant exprimé en devise de référence.

### Remarque 3 bis – Date échéance d'origine (cas du multi-échéances)

Cette zone est facultative. Elle n'est utile que dans le cas assez rare où l'on gère des factures d'achat multi-échéances en amont de LDCompta, et que l'on souhaite envoyer les bons à payer distinctement échéance par échéance.

Cette date d'échéance d'origine peut alors être utilisée pour identifier la ou les échéances impactées par les informations portées par l'enregistrement de type B. On peut distinguer plusieurs cas de figure :

- Il n'existe qu'une seule échéance pour le compte fournisseur concerné, le N° et la date de facture indiqués, et le montant indiqué sur cette échéance est égal au montant indiqué sur l'enregistrement B (avec le même code devise si le module devises est actif).  
C'est cette échéance qui sera impactée par les informations portées par l'enregistrement B : Bon à payer, Date d'échéance, Mode de paiement, Banque d'affectation et Echéance escomptable. La date d'échéance d'origine est dans ce cas ignorée.
- Il existe plus d'une échéance pour le compte fournisseur concerné, le N° et la date de facture indiqués, et la somme des montants de ces échéances est égal au montant indiqué sur l'enregistrement B. Toutes ces échéances seront impactées par les informations portées par l'enregistrement B. La date d'échéance d'origine est là-encore ignorée.
- Il existe plus d'une échéance pour le compte fournisseur concerné, le N° et la date de facture indiqués, et la somme des montants de ces échéances diffère du montant indiqué sur l'enregistrement B. Seront impactées dans ce cas toutes les échéances ayant le montant indiqué sur l'enregistrement B, ayant la même date d'échéance d'origine si celle-ci est renseignée sur l'enregistrement B ou quelle que soit la date d'échéance sinon.

Tout ce qui n'entre pas dans un des cas ci-dessous provoquera une erreur bloquante :

- Aucune échéance trouvée pour le fournisseur, le N° et la date de facture en question.
- Une ou plusieurs échéances trouvées, mais aucune ne correspond au montant porté sur l'enregistrement B, et la somme des échéances trouvées ne correspond pas non plus au montant indiqué sur l'enregistrement B.
- Une ou plusieurs échéances trouvées avec le même montant que celui de l'enregistrement B, mais une date d'échéance d'origine est portée sur l'enregistrement B et aucune des échéances de la facture ayant le montant demandé ne correspond à cette échéance origine.

Remarque importante : dans toutes ces recherches d'échéance pour le fournisseur, le N° et la date de facture, on ne s'intéresse qu'aux échéances encore présentes dans l'échéancier, c'est-à-dire n'ayant pas déjà été payées. Attention donc si on envoie un enregistrement B avec le montant TTC global de la facture alors que la facture a été découpée en plusieurs échéances, et qu'une partie d'entre elles est déjà réglée. Dans ce cas de figure, l'enregistrement sera rejeté, son montant ne correspondant pas à la somme des échéances encore présentes dans l'échéancier.

En clair, si on veut gérer le mode multi-échéances sur ces enregistrements Bons à payer, il est préférable d'envoyer un enregistrement B par échéance, en spécifiant chaque fois le montant de l'échéance et la date d'échéance d'origine.

### Remarque 4 – Bon à payer

Indiquer **O** pour *Oui*, ou **N** pour *Non*.

C'est la valeur *O=Oui* qui sera utilisée habituellement. La valeur *N=Non* permet simplement de corriger après coup un bon à payer donné par erreur. Notez cependant que si la facture a été déjà réglée, la réception de ce bon à payer à la valeur *N=Non* sera rejetée.

#### **Remarque 5 – Modification des autres zones de l'échéancier**

Les zones *Date d'échéance*, *Mode de paiement*, *Banque d'affectation* et *Echéance escomptable* sont facultatives. Elles permettent de modifier les valeurs déjà portées dans l'échéancier pour la facture en question.

Informations complémentaires :

- ⇒ *Code banque affectation* : vous pouvez indiquer ici la banque de paiement choisie pour régler cette facture, banque de paiement qui sera donc répercutée dans l'échéancier fournisseur.
- ⇒ *Echéance escomptable* : vous pouvez indiquer ici si la facture pourra être réglée avec escompte ou pas, *O=Oui*, *N=Non*. La valeur *O=Oui* ne sera admise que si la fiche du fournisseur concerné contient un code escompte renseigné, et qu'il s'agit bien d'un escompte de type « déduit lors du règlement ».

Attention : cette zone ne doit prendre la valeur *O=Oui* que dans le cas d'un escompte à déduire lors du règlement. Si la facture est déjà comptabilisée avec escompte, il ne faut pas renseigner cette zone, sans quoi on risque d'appliquer un escompte lors du règlement, sur un montant TTC déjà escompté lors de l'enregistrement de la facture.

## 2.11 - Description de l'enregistrement Documents GED

A partir de la version 10, on peut intégrer des documents GED dans LDCompta via la procédure d'interface. Ce peut être le cas par exemple pour un journal de ventes, où pour chaque facture, on aura un lien vers un document PDF correspondant à la facture émise en gestion commerciale.

C'est l'objet de ce type d'enregistrement **G**.

Chaque enregistrement définit un lien entre un document d'une part, identifié par un nom et un emplacement, et un tiers ou une pièce.

### Description de l'enregistrement de type G

Section du fichier de description : [DOCUMENTSGED]

Col.	Nom	Début	Fin	Type	Description	Commentaires
1	TYPE	1	1	1 C	Type d'enregistrement	<b>G</b>
2	TCLG	2	2	1 C	Type de lien	C=Client, F=Fournisseur, P=Pièce
3	VCLG	3	77	75 C	Valeur du lien	Voir remarque 1
4	TDOC	78	102	25 C	Type de document	Voir remarque 2
5	SUJD	103	152	50 C	Sujet du document	Voir remarque 2
6	CHEM	153	408	256 C	Chemin complet	Voir remarque 3
7	OBSV	409	920	512 C	Observations	Voir remarque 4
8	ENVR	921	921	1 C	Envoi en relance	Voir remarque 5

#### Remarque 1 – Valeur du lien

Si le type de lien est *C=Clients* ou *F=Fournisseur*, la valeur du lien doit être le code du client ou du fournisseur auquel le document sera relié. Le tiers en question doit exister, ou doit être créé via un enregistrement de type *C*, *F*, ou *X* présent dans le même fichier d'interface.

Si le type de lien est *P=Pièce*, la valeur du lien doit être de la forme *JJDDDDDDDDNN* avec :

*JJ* = Journal de la pièce

*DDDDDDDD* = date comptable de la pièce au format *AAAAMMJJ*

*NN* = N° de pièce (max 35 caractères)

Là aussi, la pièce doit exister dans le fichier des écritures comptables, ou dans le même fichier d'interface que celui contenant ce lien GED.

#### Remarque 2 – Type et sujet du document

La zone *Type de document* est une zone « semi codifiée ». C'est le type qui est géré par une liste déroulante avec ajout automatique des nouvelles valeurs saisies lors de l'ajout d'un document GED par l'interface graphique. Ainsi, si la valeur spécifiée dans l'interface n'existe pas déjà dans les types de document déjà présents dans LDCompta, le nouveau type sera ajouté. Si le type de document n'est pas renseigné dans le fichier d'interface, LDCompta lui attribue le type *Divers*.

La zone *Sujet du document* est en quelque sorte le titre de celui-ci. A défaut, si ce sujet n'est pas renseigné, LDCompta prendra le nom du document, sans le chemin et sans l'extension.

### Remarque 3 – Chemin du document

On indique ici le chemin complet permettant d'accéder au document (lettre disque, répertoires, nom et extension) ou le lien URL permettant de visualiser le document.

Lors de la validation de l'interface, les règles « habituelles » d'intégration d'un document GED vont s'appliquer, en fonction du paramétrage des chemins d'acquisition qui a été fait (menu *Fichier/Paramètres divers/Chemins d'acquisition (GED)*). Ainsi, selon le chemin d'origine, il y a 4 cas possibles :

1. Le chemin d'origine est conservé. Il peut s'agir d'un lien URL.
2. Le fichier d'origine est copié au sein de l'arborescence de documents GED propre à LDCompta. Il est référencé « en relatif » par rapport à la racine de cette arborescence, qui est en principe de la forme *X:\Ldsystem\Fichiers\Compta\Documents*. C'est le comportement par défaut.
3. Le fichier d'origine est déplacé au sein de l'arborescence de documents GED propre à LDCompta. Il est référencé « en relatif » comme dans le cas 1.
4. Aucune copie ou déplacement du fichier d'origine n'est faite. Le document est référencé au sein de LDCompta en relatif par rapport au dossier « parent » que l'on a identifié dans les chemins d'acquisition des documents GED.

Dans les cas 2 et 3, si un document du même nom existe déjà à l'emplacement GED « final », le document originel est systématiquement remplacé, sans demande de confirmation, par celui reçu par l'interface.

### Remarque 4 – Observations

Le texte donné ici se retrouvera dans le champ *Observations* de ce document GED une fois celui-ci intégré dans LDCompta.

Dans tous les cas, la zone *Observations* contiendra une première ligne *Interface n°166666*, où *166666* est le N° de l'interface par lequel le document GED a été intégré dans LDCompta.

### Remarque 5 – Envoi en relance

Indiquer *O* pour *Oui*, ou *N* pour *Non*.

C'est la valeur *N=Non* qui sera utilisée habituellement. La valeur *O=Oui* permet de définir que ce document, s'il est lié à une pièce comptable, sera envoyé en pièce jointe à la relance par mail éventuelle de cette pièce.

## 3 - SPECIFICATIONS DETAILLEES POUR LA PHASE 2

### 3.1 - Lancement de la procédure

La procédure d'interface se lance depuis le menu *Outils/Interface avec autres applications*.

La fenêtre de lancement permet de spécifier :

- Le nom et l'emplacement du fichier texte à importer
- Le nom et l'emplacement du fichier de description du format.

Le bouton *Editer Fichier* permet de visualiser et/ou modifier le contenu de ces deux fichiers, à l'aide du bloc-notes de Windows. Dans le cas du fichier d'interface, le bouton Editer fichier ouvre une fenêtre d'édition « dédiée », pour la partie Ecritures seulement contenue dans le fichier. Si l'on souhaite ouvrir ce fichier par le bloc-notes Windows, il faut tenir la touche *Majuscule* enfoncée au moment du clic sur le bouton *Editer fichier*.

On peut mémoriser plusieurs « configurations », sur le même principe que les configurations d'état que l'on trouve pour l'édition de l'échéancier fournisseur ou encore les balances et grands livres analytique. Une configuration correspondant ici à un nom et emplacement de fichier d'interface, couplé avec un format de fichier (format identifié lui par le nom et l'emplacement du fichier de description de format). Ainsi, si vous avez plusieurs « flux » d'interface en entrée de LDCompta, chaque flux utilisant un fichier différent, vous pouvez facilement basculer d'un flux à un autre sans avoir à resélectionner les fichiers par les boutons *Parcourir*.

De plus, vous pouvez choisir :

- Soit de ne demander que le contrôle des données reçues dans le fichier des écritures à importer
- Soit de demander ce contrôle, suivi de la validation immédiate si aucune erreur n'est détectée au cours du contrôle.

La case à cocher *Afficher les enregistrements* vous permet de voir défiler à l'écran les enregistrements au fur et à mesure de l'avancement des contrôles effectués.

Attention : cette option d'affichage est déconseillée si le fichier à importer est volumineux (plus de quelques centaines de lignes), car elle ralentit sensiblement le processus de contrôle.

Enfin, la case à cocher *Imprimer la liste de contrôle* vous permet de demander qu'une liste de toutes les écritures et règlements contrôlés, et éventuellement validés, par l'interface soit imprimée en fin de traitement. Si cette option n'est pas cochée lors du lancement de l'interface, il est toujours possible, sur l'écran affiché en fin de traitement, de demander cette impression par le bouton *Imprimer*.

Cette liste présente notamment, en plus du détail des écritures et règlements validés, les nombres d'enregistrements traités et des totaux débit-crédit par devise, avec leurs contre-valeurs en devise de référence en cas de validation. Ces informations de totalisations sont également présentées dans le compte-rendu que l'on peut consulter en fin de traitement en cliquant sur le bouton *Compte-rendu*.

## 3.2 - Définition des paramètres de l'interface

Lors du premier lancement de l'interface, il faut commencer par définir les paramètres de l'interface, en se plaçant sur l'onglet *Paramètres*. Une fois cette première interface exécutée, les paramètres sont enregistrés, et sont automatiquement réutilisés pour les interfaces suivantes. Ces paramètres sont décrits ci-après.

### Onglet Paramètres

#### Contrôle de l'équilibre des journaux

Comme il a été dit plus haut, il est préférable d'avoir, journal par journal, un équilibre par pièce, et tout particulièrement dans le cadre d'une interface multidevises. Cela étant, s'il ne vous est pas possible de comptabiliser des pièces toujours équilibrées (centralisation de certains comptes de TVA ou de ventes par exemple), il vous faut choisir entre :

*Contrôler l'équilibre par journal et date*  
*Contrôler l'équilibre par journal et mois comptable.*

L'un de ces deux équilibres est indispensable. En effet, une fois cet équilibre garanti (puisque contrôlé par la procédure d'interface), LDCompta peut ensuite, lors de la validation des écritures, gérer les équilibres dans la devise de référence.

A défaut d'équilibre par pièce, la formule *équilibre par journal et date* est préférable à la formule *équilibre par journal et mois*. Dans ce dernier cas, les écritures de différences d'arrondi nécessaires pour gérer les équilibres dans la devise de référence vont être passées par journal et mois, et seront donc difficile à justifier si cela s'avère nécessaire.

#### Pièces intégrées sur journaux à numérotation automatique

Dans le cas où l'on reçoit des écritures à comptabiliser sur un journal pour lequel on a demandé une numérotation automatique dans LDCompta, on peut opter ici :

*Rejeter toutes les pièces sur ces journaux*  
*Accepter en conservant le N° reçu*  
*Accepter avec renumérotation automatique des pièces*

Attention : dans la phase de contrôle des écritures, pour les journaux à numérotation automatique, le système contrôle l'équilibre par pièce (rupture sur les Code devise, Journal, Date, N° de pièce), de la même façon que pour un journal à numérotation manuelle pour lequel on aurait demandé l'équilibre par pièce. Il faut donc impérativement avoir renseigné des N° de pièce, même si ceux-ci vont être remplacés dans la phase de validation.

Dans la phase de validation, si on a choisi l'option *Accepter avec renumérotation automatique*, en rupture par pièce (une pièce étant identifiée par un quadruplet : code devise, code journal, date, N° de pièce), le système attribue un nouveau N° de pièce, selon la règle de numérotation automatique du journal concerné. Ce N° remplace celui qui avait été donné dans le fichier d'interface, ce dernier N° étant placé dans la zone *Référence document* si cette zone est non renseignée. Dans le cas contraire, ce N° est perdu ; pour en garder une trace, il faut l'avoir indiqué également dans le libellé de l'écriture.

#### Accepter les écritures lettrées

Par défaut, les lettrages ne sont pas acceptés par la procédure d'interface, car celle-ci n'est pas en mesure de contrôler parfaitement la cohérence de ceux-ci. Si vous souhaitez tout de même importer

des écritures lettrées (notamment dans le cadre d'une reprise d'écritures provenant d'un autre logiciel comptable), sélectionnez cette option. Il est vivement conseillé alors de lancer la procédure de vérification de l'équilibre des lettrages une fois l'interface achevée (*Outils/Vérification des données/Vérification de l'équilibre du lettrage*).

### Alimentation de l'échéancier fournisseur

Par défaut, il y a alimentation automatique de l'échéancier fournisseur lors de la validation d'une écriture :

- passée sur un compte fournisseur
- passée sur un journal d'achat pour lequel l'alimentation de l'échéancier a été demandée.
- **pour laquelle l'alimentation de l'échéancier fournisseur n'est pas indiquée à N=Non**

Il y a alors création d'une échéance par écriture vérifiant ces trois critères. L'échéance est créée pour le tiers donné, en exploitant les données de la fiche du tiers pour ce qui est du mode de paiement, de la banque de paiement et du fournisseur à payer (ces deux dernières données ne sont gérées que dans le cas d'un fournisseur ; pour un client, elles sont initialisées à blanc).

Si vous ne sélectionnez pas cette option, l'échéancier fournisseur ne sera pas alimenté par la procédure d'interface.

### Critère de lettrage des écritures au compte client

Ce paramètre définit, pour le lettrage qui intervient à la suite de la comptabilisation d'un règlement client, le critère de rapprochement utilisé entre le règlement client d'une part, et les factures à lettrer avec ce règlement d'autre part. Ce paramètre peut prendre deux valeurs :

- ⇒ *N° de pièce* : le lettrage sera tenté en rapprochant le N° de pièce du règlement client (zone NPIE de l'enregistrement de type R) avec les N° de pièces des écritures inscrites dans l'historique comptable (zone NPIEHI du fichier CPTHIS). En cas de lettrage « multiple » (utilisation de la zone TXTL de l'enregistrement de type R pour donner une liste de N° de factures à lettrer), tous les N° indiqués dans cette liste sont interprétés comme étant des N° de pièce.
- ⇒ *Référence document* : le lettrage sera tenté en rapprochant la référence document du règlement client (zone REFD de l'enregistrement de type R) avec les références document des écritures inscrites dans l'historique comptable (zone REFDHI du fichier CPTHIS). En cas de lettrage « multiple » (utilisation de la zone TXTL de l'enregistrement de type R pour donner une liste de N° de factures à lettrer), tous les N° indiqués dans cette liste sont interprétés comme étant des références document.

Le lettrage partiel n'est pas géré. Un lettrage « complet » est effectué si et seulement si le montant du règlement est égal à la somme de toutes les écritures trouvées dans le compte client concerné, non déjà lettrées (les écritures lettrées partiellement sont ignorées), correspondant au(x) N° de document (N° de pièce ou Référence) porté sur le règlement client, ou dans la liste des numéros de documents à lettrer (zone TXTL).

### Codification des remises clients

Ce nouveau paramètre en version 8 définit, dans le cas de la comptabilisation de règlements clients directement sur un journal de banque, le type de remise à réaliser : *Escompte* ou *Encaissement*. La valeur par défaut conseillée est *Encaissement*.

La valeur indiquée ici n'est utilisée que dans le cas des règlements inscrits à l'état 0=Remis en

banque, et si la zone CREM n'a pas été renseignée pour le règlement dans ce même fichier.

## Onglet Analytique

Ces paramètres permettent de compléter la ventilation analytique, pour les écritures de comptabilité générale mouvementant un compte supportant une ventilation analytique, avec une valeur qui peut provenir soit du plan comptable pour le compte général concerné, soit directement des paramètres de l'interface.

On peut également procéder au remplacement systématique d'une valeur particulière portée dans le fichier d'interface pour le code section (axe 1), le code affaire (axe 2) ou le code destination (axe 3), valeur à remplacer définie sur cet onglet, par une valeur provenant là aussi soit du plan comptable, soit de la valeur de remplacement définie sur ce même onglet.

Ces paramètres sont proposés en trois groupes, un pour chaque axe analytique. Ces trois groupes fonctionnent de façon indépendante. On peut ainsi par exemple conserver le fonctionnement ordinaire pour le code section (axe 1), et compléter seulement le code affaire (axe 2) s'il est manquant dans le fichier d'interface. Pour chaque groupe, on trouve les éléments suivants.

### Valeur à remplacer

Si une valeur est renseignée, toutes les écritures présentant cette valeur (dans le code de l'axe considéré) seront gérées comme si la zone correspondante de l'écriture était à blanc. Cela permet de « forcer » le remplacement d'une valeur particulière renseignée en amont, cette valeur signifiant donc « prendre la valeur par défaut de LDCompta ».

### Utiliser la valeur définie dans le plan comptable

Si cette option est sélectionnée, pour toutes les écritures nécessitant une ventilation analytique de par la classe du compte mouvementé ou la classe de comptes analytiques des axes précédents, et pour lesquelles le code analytique de l'axe considéré n'est pas renseigné ou est égal à la valeur à remplacer spécifiée à l'invite précédente, le code de cet axe sera extrait du plan comptable, pour le compte général concerné.

Remarque : si aucune valeur n'est spécifiée dans le plan comptable pour le compte concerné, la valeur de départ reste inchangée de par cette règle ; ainsi, la valeur à remplacer n'est pas effacée dans ce cas ! Sauf si la règle décrite ci-après s'applique aussi.

### A défaut, utiliser cette valeur (valeur de remplacement)

Si cette option est sélectionnée, pour toutes les écritures nécessitant une ventilation analytique de par la classe du compte mouvementé ou la classe de comptes analytiques des axes précédents, et pour lesquelles le code analytique de l'axe considéré n'est pas renseigné ou est égal à la valeur à remplacer spécifiée à l'invite précédente, le code de cet axe sera initialisé avec la valeur de remplacement spécifiée à cette invite.

Dans le cas où les deux règles de remplacement sont activées, le remplacement par la valeur spécifiée dans le plan comptable est prioritaire ; la valeur de remplacement spécifiée ici ne s'appliquera alors que si rien n'a pu être extrait du plan comptable pour le compte général mouvementé par l'écriture.

## Onglet Devises

### Devise pivot d'interface

C'est la devise par défaut utilisée par la procédure d'interface. Si vous avez activé le module Devises, toute écriture reçue par la procédure d'interface et n'ayant pas de code devise explicite (code devise non renseigné) sera comptabilisée dans cette devise pivot d'interface. Cette devise doit normalement être égale à la devise de référence utilisée par les applications en amont de LDCompta. Cette zone ne s'affiche que si le module Devises a été activé. Cette devise pivot peut être soit la devise de référence définie dans LDCompta, soit toute devise *in* si la devise de référence de LDCompta est elle-même *in*.

### Devise pivot

C'est la devise par rapport à laquelle les cours de toutes les autres devises *out* sont exprimés lorsqu'on alimente le fichier d'interface. Cette zone ne s'affiche que si le module Devises a été activé. Cette devise pivot peut être soit la devise de référence définie dans LDCompta, soit l'Euro. Par défaut, cette devise pivot est prise égale à la devise pivot choisie dans LDCompta lors de l'activation du module Devises.

### Type de cotation des devises

C'est le sens dans lequel on définit le cours des devises out dans le fichier d'interface. Deux valeurs sont possibles, décrites par les exemples ci-dessous (en supposant que la devise pivot est l'Euro) :

- Si la cotation est du type *1=Devise/pivot*, on exprime le cours d'une devise out tel le dollar sous la forme : un Dollar = 1,0671431 Euro, soit un cours de 1,0671431.
- Si la cotation est du type *2=Pivot/devise*, on exprime le cours d'une devise out tel le dollar sous la forme : un Euro = 0,9370814 Dollar, soit un cours de 0,9370814 (qui est en fait l'inverse de 1,0671431).

Cette zone ne s'affiche que si le module Devises a été activé. Par défaut, ce type de cotation est identique à celui choisi dans LDCompta lors de l'activation du module Devises.

Remarque : Si la devise pivot ou le type de cotation indiqués ici sont différents de ceux choisis lors de l'activation du module Devises dans LDCompta, le cours indiqué dans le fichier d'interface sera automatiquement converti lors de l'intégration dans LDCompta, de façon à ce que le cours indiqué en regard de l'écriture une fois comptabilisée soit bien exprimé dans le système de cotation retenu pour LDCompta, et non plus dans le système de cotation défini pour le fichier d'interface choisi ici.

Attention : les trois paramètres définis ne peuvent être modifiés facilement à chaque interface. Cela implique que tous les systèmes d'information situés en amont de LDCompta utilisent la même devise par défaut, et le même système de cotation pour les devises out. Si tel n'est pas le cas, il faudra modifier ces paramètres avant chaque interface, soit manuellement (*F13=Paramètres* sur l'écran de lancement de l'interface), soit le faire par programmation (modification du paramètre programme *CPSIAA*). Il faudra aussi s'assurer que l'on ne mélange pas dans le fichier texte en entrée pour une même interface des écritures provenant de systèmes d'informations utilisant des systèmes de cotation différents.

### Accepter deux montants (devise et devise pivot)

Cette invite n'apparaît que si le mode Devise a été activé. Par défaut, un seul montant doit être indiqué par écriture : soit le montant en devise accompagné du code de la devise, soit un montant en devise pivot. Si l'on souhaite, notamment dans le cadre d'une reprise d'écritures provenant d'un autre logiciel comptable, indiquer les deux montants, il faut indiquer **O=Oui** à cette invite. On se trouve alors dans le quatrième cas défini en remarque 5 du type Ecriture. Il faut alors renseigner également le paramètre décrit ci-après.

### Contrôle de cohérence des écritures ayant deux montants

Cette invite n'a de sens que si l'on accepte les écritures ayant deux montants. Si cette option n'est pas demandée, aucun contrôle de cohérence n'est effectué sur les zones Montant en devise et Cours devise ; ces deux zones sont traitées comme de simples libellés. Si l'on coche cette option, différents contrôles de cohérence seront effectués sur ces écritures :

Pour les devises **out**, si le cours devise est renseigné, il doit être dans l'intervalle (Cours plancher, Cours plafond) défini dans la table des devises de LDCompta. Remarque : si le système de cotation des devises out choisi pour l'interface est différent du système de cotation utilisé en interne par LDCompta, les cours plancher et plafond définis dans la table des devises sont au préalable convertis dans le système de cotation utilisé par la procédure d'interface, de sorte que l'on compare des cours tous exprimés dans un même « référentiel ».

Si le cours devise n'est pas renseigné, le système utilise en lieu et place de TXDVHI le cours défini dans la table des devises. Il y a ensuite un contrôle de cohérence entre les trois zones :

*Conversion en devise de référence de MTDVHI au cours TXDVHI*

*doit être égal à MONTHI à ± 0.10*

Pour les devises **in**, le cours devise est ignoré. Il y a un contrôle de cohérence entre les deux zones :

*MTDV / ContrevaleurDeviseEnEuro \* ContrevaleurDevisePivotEnEuro  
= MONT ± 0.10*

## 3.3 - Première étape : Contrôle des données en entrée

L'ordinateur va effectuer tous les contrôles de cohérence sur les données portées dans le fichier texte, afin de s'assurer que l'intégration de ces données ne mettra pas en cause l'intégrité de la base de données comptable.

En cas de détection d'erreur, plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

- 1) Si l'erreur détectée peut être corrigée simplement (compte comptable inexistant par exemple), une fenêtre d'avertissement s'affiche, et il est possible de corriger directement à la volée, soit en modifiant la valeur erronée, soit en créant la nouvelle valeur dans la table correspondante (création du compte dans le plan comptable par exemple), puis en validant par le bouton *Modifier* ;
- 2) Si l'erreur détectée ne peut être corrigée simplement, ou si vous ne souhaitez pas corriger directement une erreur qui aurait pu l'être, deux choix sont encore possibles :
  - Soit d'abandonner purement et simplement la procédure d'interface par le bouton *Annuler*,
  - Soit ignorer cette erreur et de poursuivre le contrôle plus avant, en appuyant sur le

bouton *Ignorer*. Dans ce cas, et même si vous allez au terme du fichier texte à contrôler en ignorant toutes les erreurs rencontrées, la validation en comptabilité ne sera pas lancée.

- Soit ignorer cette erreur et toutes celles qui suivent du même type : il suffit pour cela de cocher l'option *Ignorer toutes les autres erreurs de ce type* dans la fenêtre d'affichage d'une erreur ou anomalie. On peut ainsi poursuivre le traitement de contrôle, à la recherche d'autres types d'erreurs ou anomalies, sans être perturbé par une erreur ou anomalie qui serait présente un grand nombre de fois dans le fichier d'interface.
- Soit ignorer cette erreur ainsi que toutes celles qui suivent éventuellement, en appuyant sur le bouton *Ignorer tout*. L'étape de contrôle est alors menée à son terme, mais sans qu'une fenêtre vous soit proposée pour chaque erreur rencontrée. La liste des erreurs rencontrées pourra ainsi être consultée en final, soit par le bouton *Compte-rendu*, soit par le bouton *Imprimer*. Là aussi, la validation en comptabilité ne sera pas lancée.

En fin de traitement du fichier à importer, il est toujours possible de visualiser et/ou d'imprimer le récapitulatif du traitement effectué, comprenant entre autres la liste des erreurs rencontrées.

Deux formes sont offertes :

- Soit un fichier texte de compte-rendu d'exécution de la procédure (fichier consultable et imprimable à l'aide du bloc-notes de Windows), que l'on peut ouvrir en cliquant sur le bouton *Compte-rendu*.
- Soit une liste de contrôle complète, que l'on peut imprimer en cliquant sur le bouton *Imprimer* ou consulter à l'écran (utiliser alors le bouton *Aperçu* dans la fenêtre obtenue par le bouton *Imprimer*).

De la même façon, le compte-rendu de la dernière exécution de la procédure d'interface peut toujours être visualisé et/ou imprimé par le bouton *Compte-rendu* disponible dans la fenêtre de lancement de la procédure.

Les erreurs qui ont été signalées devront obligatoirement être corrigées par l'un des moyens suivants :

- soit une nouvelle génération du fichier texte à importer, en retournant dans l'appli en amont qui a généré ce fichier, et en modifiant les paramètres à l'origine de l'erreur (tables de ventilation comptable par exemple) ;
- soit en modifiant directement le fichier à importer, en utilisant le bouton *Editer fichier* disponible dans la fenêtre de lancement de la procédure ;
- soit en modifiant des codifications ou paramètres en comptabilité (Modification des paramètres journaux par exemple).

Une fois la correction effectuée, il faut relancer la procédure d'interface.

### **3.4 - Deuxième étape : Mise à jour en comptabilité**

Cette étape est déclenchée automatiquement suite à l'étape précédente, si aucune erreur n'a été détectée.

A partir du fichier texte importé, il y a alimentation des fichiers :

- ⇒ Pour les enregistrements de type **C**, fichier clients CPTCLI et éventuellement fichier des représentants CPTVRP ;
- ⇒ Pour les enregistrements de type **F**, fichier fournisseurs CPTFCO ;

⇒ Pour les enregistrements de type **E**, fichier historique comptable CPTTHIS et éventuellement CPAHIS pour la ventilation analytique, avec attribution du N° d'écriture définitif dans CPTTHIS. On génère également les écritures de centralisation à ce stade.

⇒ Pour les enregistrements de type **A**, fichier historique analytique CPAHIS ;

⇒ Pour les enregistrements de type **R**, fichier des règlements clients CPTRGC.

Pour chaque règlement (sauf pour les règlements passés à l'état *A=Traite émise à l'acceptation*), il y a également passation d'une écriture *Crédit* au compte client, et d'une écriture *Débit* au compte de portefeuille, le tout dans le fichier CPTTHIS, avec création ou mise à jour des écritures de centralisation correspondantes. On enregistre également dans le fichier CPTNER le lien entre le N° d'écriture passé au compte client et le N° de règlement correspondant.

Suite à la comptabilisation de chaque règlement, l'ordinateur tente un lettrage automatique du compte de tiers mouvementé, en exploitant les données de lettrage fournies : N° de pièce ou référence document selon le critère de lettrage défini dans les paramètres de l'interface.

Pour les règlements passés à l'acceptation, aucune comptabilisation ne se fait. Le règlement se retrouvera simplement dans la gestion des traites à l'acceptation. La comptabilisation se fera ultérieurement, lors de la saisie du retour d'acceptation, dans cette procédure de gestion des traites à l'acceptation.

⇒ Pour les enregistrements de type **H**, l'ajout de l'échéance dans le fichier des règlements fournisseurs CPTRGF (échancier fournisseurs).

⇒ Pour les enregistrements de type **B**, mise à jour du bon à payer dans le fichier des règlements fournisseurs CPTRGF (échancier fournisseurs).

⇒ Pour les enregistrements de type **G**, intégration du document dans la GED s'il n'est pas déjà présent et création du lien GED demandé.

Une fois cette opération de validation terminée, le fichier texte ayant été importé est renommé, de façon à éviter qu'il ne soit validé une deuxième fois par erreur. On conserve toujours les 3 derniers fichiers ayant été intégrés avec succès, sous le même nom et au même emplacement que le fichier d'origine, seule l'extension (les 3 caractères de fin du nom, situés après le point) distinguant ces fichiers « d'archives » :

- **.SV1** pour le dernier fichier intégré,
- **.SV2** pour l'avant-dernier fichier intégré,
- **.SV3** pour l'avant avant-dernier fichier intégré.

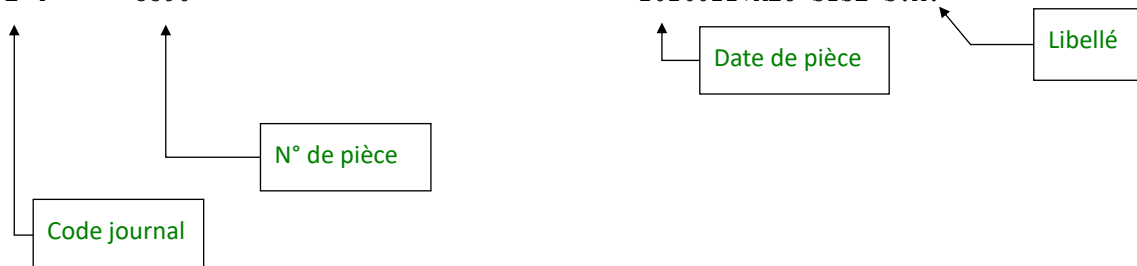
## Annexe 1 - Exemple de fichier au format TXT

Nous donnons ici à titre d'exemple 4 enregistrements de type E, correspondant à une facture client.

### Positions 1 à 82 de l'enregistrement

```

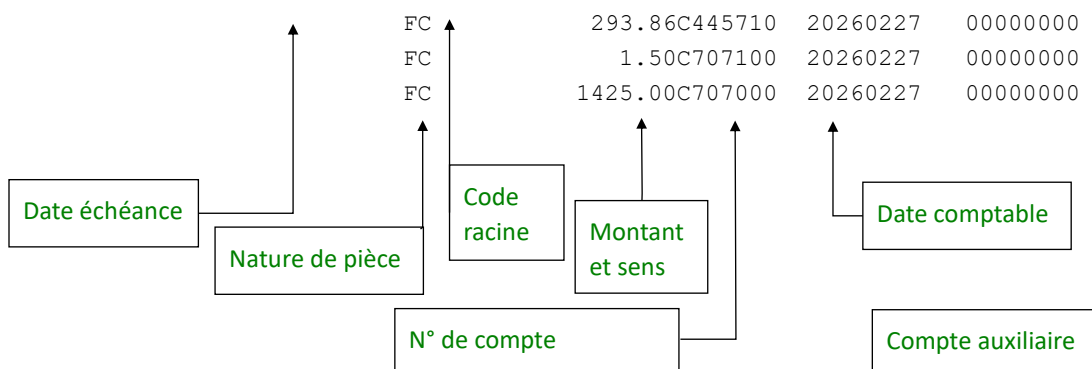
... .. 1 ... .. 2 ... .. 3 ... .. 4 ... .. 5 ... .. 6 ... .. 7 ... .. 8 .
EVE 1      3390                               20260227AEO SISE S.A.
EVE 2      3390                               20260227AEO SISE S.A.
EVE 3      3390                               20260227AEO SISE S.A.
EVE 4      3390                               20260227AEO SISE S.A.
    
```



### Positions 83 à 162 de l'enregistrement

```

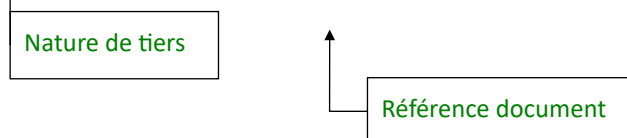
.. .. 9 ... ..10 ... ..11 ... ..12 ... ..13 ... ..14 ... ..15 ... ..16 .
                20260315FC41                1720.36D411000 20260227 00000000006
                FC                        293.86C445710 20260227 00000000
                FC                        1.50C707100 20260227 00000000
                FC                        1425.00C707000 20260227 00000000
    
```



### Positions 163 à 242 de l'enregistrement

```

.. ..17 ... ..18 ... ..19 ... ..20 ... ..21 ... ..22 ... ..23 ... ..24 .
01  C                000000003390 FS                000
                000000003390 FS                000
                000000003390 FS                000
                000000003390 FS                000
    
```



**Positions 243 à 322 de l'enregistrement**

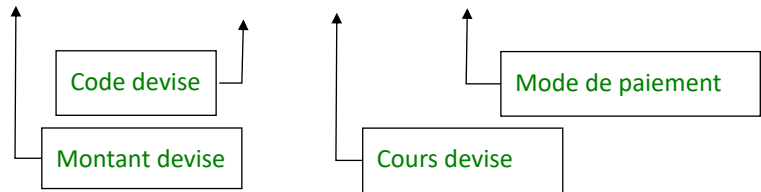
.. ...25 ... ...26 ... ...27 ... ...28 ... ...29 ... ...30 ... ...31 ... ...32 .

000000000000.00 00000.00000000CH

000000000000.00 00000.00000000CH

000000000000.00 00000.00000000CH

000000000000.00 00000.00000000CH



## Annexe 2 - Exemple de fichier au format CSV

Il s'agit du même exemple que ci-dessus ; 4 enregistrements de type E, correspondant à une facture client. Le séparateur de colonne utilisé ici est le point-virgule, car il est plus facile à lire qu'un caractère Tabulation. Notez toutefois qu'il est préférable d'utiliser le séparateur Tabulation, qui présente moins de risque d'être rencontré dans des champs « libellé écriture » ou « adresse tiers ».

Pour faciliter la lecture ci-dessous, et compte tenu que les données ne sont plus alignées d'une ligne à l'autre, les différentes zones de l'enregistrement sont mises en évidence ci-après avec des couleurs particulières.

Pour simplifier cet exemple, les enregistrements ci-dessous ne comportent pas les colonnes au-delà de la colonne « Nature de tiers ». De plus, le retour à la ligne sur le premier enregistrement n'apparaît ici que pour des raisons de mise en page ; ce retour ligne n'existe pas dans le fichier présenté en entrée de LDCompta.

```
E;VE;1;3390;20260227;AEO SISE S.A.;20260315;FC;41;1720.36;D;411000;19971029;;; 00601;C
E;VE;2;3390;20260227;AEO SISE S.A.;;FC;;293.86;C;445710;19971029;;;
E;VE;3;3390;20260227;AEO SISE S.A.;;FC;;1.50;C;707100;19971029;;;
E;VE;4;3390;20260227;AEO SISE S.A.;;FC;;1425.00;C;707000;19971029;;;
```

Ordre des colonnes et couleurs correspondantes

Type d'enregistrement

Code journal

N° d'écriture

N° de pièce

Date de pièce

Libellé

Date d'échéance

Nature de pièce

Racine compte collectif

Montant

Sens débit-crédit

Compte général

Date écriture

Code lettrage (jamais renseigné dans l'exemple ci-dessus)

Date lettrage (jamais renseigné dans l'exemple ci-dessus)

Compte de tiers

Nature de tiers

## Annexe 3 - Exemple de fichier au format XML

Il s'agit du même exemple que ci-dessus ; 4 enregistrements de type E, correspondant à une facture client. Pour simplifier, les zones comprises entre libellé écriture et le N° de compte général ont été omises ci-dessous (remplacées par ...). Pour faciliter la lecture du fichier, on a choisi de présenter une balise XML par ligne. Mais cela n'a rien d'obligatoire !

Dans cet exemple, on voit que les données qui ne sont pas nécessaires, comme le code et la date de lettrage, peuvent tout simplement être omises. Pour les zones N° de tiers et Nature de tiers, on voit qu'elles sont renseignées sur la première écriture, et non renseignées sur les 3 autres écritures. Ici, on a fait le choix de renseigner les balises sans valeur associée (Exemple : <CPTA></CPTA> ). On aurait tout aussi bien pu omettre ces balises.

```
<?xml version="1.0" encoding="ISO-8859-1" standalone="yes" ?>
<INTERFACE>
<ECRITURE>
  <JNAL>VE</JNAL>
  <CLOT>E</CLOT>
  <NECR>1</NECR>
  <NPIE>3390</NPIE>
  <DATP>20260227</DATP>
  <LIBE>AEO SISE S.A.</LIBE>
  ...
  <CPTG>411000</CPTG>
  <DATE>20260227</DATE>
  <CPTA>00601</CPTA>
  <CNAT>C</CNAT>
</ECRITURE>
<ECRITURE>
  <JNAL>VE</JNAL>
  <CLOT>E</CLOT>
  <NECR>2</NECR>
  <NPIE>3390</NPIE>
  <DATP>20260227</DATP>
  <LIBE>AEO SISE S.A.</LIBE>
  ...
  <CPTG>445710</CPTG>
  <DATE>20260227</DATE>
  <CPTA></CPTA>
  <CNAT></CNAT>
</ECRITURE>
<ECRITURE>
  <JNAL>VE</JNAL>
  <CLOT>E</CLOT>
  <NECR>1</NECR>
  <NPIE>3390</NPIE>
  <DATP>20260227</DATP>
  <LIBE>AEO SISE S.A.</LIBE>
  ...
  <CPTG>707100</CPTG>
  <DATE>20260227</DATE>
  <CPTA></CPTA>
  <CNAT></CNAT>
</ECRITURE>
<ECRITURE>
  <JNAL>VE</JNAL>
  <CLOT>E</CLOT>
  <NECR>1</NECR>
  <NPIE>3390</NPIE>
  <DATP>20260227</DATP>
  <LIBE>AEO SISE S.A.</LIBE>
  ...
  <CPTG>707000</CPTG>
  <DATE>20260227</DATE>
  <CPTA></CPTA>
  <CNAT></CNAT>
</ECRITURE>
</INTERFACE>
```